



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG IG.19/6
11 octobre 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Marrakech (Maroc), 3-5 novembre 2009

PROJET DE DÉCISION SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR 5 ANS ET DU BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

Projet de décision IG.19/17**Projet de décision sur l'adoption du programme de travail sur 5 ans et du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****La Seizième réunion des Parties contractantes,***

Rappelant l'article 18, paragraphe 2, alinéa vii), de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, telle que modifiée en 1995, ci-après dénommée la "Convention de Barcelone";

Rappelant également l'article 24, paragraphe 2, de la Convention de Barcelone et les Règles financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Soulignant la nécessité de ressources financières stables, suffisantes et prévisibles pour le PAM et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée,

Prenant note du gel du budget intervenu depuis l'exercice biennal 2005-2006,

Prenant note du Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et, en particulier, de l'application du Document sur la gouvernance adopté à Almeria en 2008,

Se félicitant des progrès accomplis en ce qui concerne l'entrée en vigueur de plusieurs instruments juridiques du PAM, nouveaux et révisés, et du nombre accru de Parties contractantes pour lesquelles la Convention de Barcelone et ses Protocoles sont en vigueur,

Invitant instamment, en vue de renforcer l'efficacité du système du PAM, les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à accélérer le processus de ratification des nouveaux instruments juridiques et l'acceptation des amendements aux instruments juridiques existants du PAM,

Encourageant la poursuite des efforts visant à assurer une mise en œuvre effective de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la SMDD,

Ayant examiné le programme de travail stratégique sur 5 ans et le programme de travail biennal et budget du PAM pour 2010-2011, programmes qui sont intégrés,

Soulignant la nécessité de resserrer la coopération avec les initiatives régionales et mondiales et les organisations internationales en vue d'assurer la synergie, de renforcer l'utilisation efficace des ressources et d'éviter les doubles emplois,

Décide ce qui suit :

Approuve le programme de travail stratégique sur 5 ans et le programme de travail biennal et budget pour 2010-2011, notamment les crédits d'un montant de **[15 930 848]** euros affectés aux fins énoncées aux annexes I et II et III de la présente décision, montant qui représente une augmentation zéro pour 2010 et [une augmentation de 2,5%] pour 2011 par rapport aux contributions ordinaires évaluées fixées en 2003;

[Approuve] une augmentation de 2,5% des contributions annuelles pour l'exercice biennal 2012-2013;]

Demande à l'Unité de coordination d'établir une réserve opérationnelle et de la maintenir au niveau de 15 pour cent des dépenses annuelles encourues;

Approuve la dotation en effectifs de l'Unité de coordination et des composantes pour 2010-2011, telle qu'indiquée à l'annexe I, partie II, de la présente décision;

Autorise l'Unité de coordination à engager des dépenses jusqu'à hauteur du budget de fonctionnement approuvé, en prélevant sur les ressources de trésorerie disponibles;

Autorise l'Unité de coordination à opérer des transferts jusqu'à hauteur de 20 pour cent d'une ligne de crédit principale du budget approuvé à d'autres lignes de crédit principales;

Invite les Parties contractantes à noter que les contributions au budget de fonctionnement pour une année civile donnée sont attendues dans les trois premiers mois de ladite année et les exhorte à les verser sans délai et dans leur intégralité, assurant ainsi un recouvrement des contributions au début de l'année qui permettrait une planification et une mise en œuvre plus stratégiques du programme de travail;

Demande au Directeur exécutif du PNUE de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2011;

Demande à l'Unité de coordination de notifier aux Parties contractantes le montant de leurs contributions pour une année donnée, et ce avant le 31 décembre de l'année précédente;

Demande à l'Unité de coordination de tenir à jour, sur le site web du PAM, les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale;

Demande à l'Unité de coordination de tenir les Parties contractantes au courant de l'adéquation du niveau de la réserve opérationnelle, par l'entremise des réunions du Bureau, des Points focaux du PAM et des Parties contractantes;

Demande à l'Unité de coordination et aux composantes d'intensifier leurs efforts en vue de préparer un plan conjoint de mobilisation de ressources en 2010;

Demande aux Parties contractantes d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 en s'acquittant des tâches qui leur sont assignées aux termes de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes;

Exhorte les Parties contractantes qui présentent des arriérés de contributions ordinaires de les verser sans délai; à cette fin, l'Unité de coordination contactera les Parties contractantes concernées;

Invite toutes les Parties contractantes à augmenter leur appui volontaire en espèces et/ou en nature au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre une mise en œuvre complète et efficace du programme de travail;

Entérine les décisions du Bureau des Parties contractantes prises conformément au mandat que lui a confié la Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria en 2008 et telles qu'elles figurent à l'annexe III des rapports des réunions 67, 68 et 69 du Bureau (UNEP/BUR 67/4, UNEP/BUR 68/4 et UNEP/BUR 69/5) pour une application sans heurts du programme de travail et du budget pour 2008-2009;

Demande à l'Unité de coordination de soumettre à la Dix-septième réunion des Parties contractantes un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au cours de l'exercice biennal 2010-2011, eu égard en particulier à l'application des rubriques d'activité telles que présentées à l'annexe II de la présente décision;

Demande à l'Unité de coordination de préparer, en coopération avec le Bureau et les Parties contractantes, un rapport sur l'état d'avancement des activités, un projet de programme de travail sur 5 ans actualisé et un projet de budget et programme de travail avec deux options pour l'exercice biennal 2012-2013, à savoir celle d'une augmentation de 2,5% et celle d'une augmentation zéro par rapport aux contributions évaluées de 2011, pour examen et approbation par la Dix-septième réunion des Parties contractantes, en expliquant les postulats et principes fondamentaux sur lesquels reposent les deux options de budget;

Demande à l'Unité de coordination et aux composantes de renforcer encore l'efficacité, l'applicabilité et l'obligation redditionnelle dans l'utilisation des ressources humaines et financières, conformément aux priorités fixées par les réunions des Parties contractantes, et de faire rapport à cet égard sur les résultats des efforts consentis;

Demande à l'Unité de coordination de communiquer, s'il y a lieu, les estimations de coût d'activités qui ont des incidences budgétaires qui ne sont pas prévues dans le projet de programme de travail mais qui sont incluses dans les projets de décisions proposés avant l'adoption de ces décisions par la réunion des Parties contractantes.

ANNEXE I

Programme de travail sur cinq ans 2010-2014

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les activités consignées dans le programme de travail du PAM ont pour finalité de promouvoir la mise en œuvre complète de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et stratégies, dont la SMDD, ainsi que des décisions et recommandations de la réunion des Parties contractantes. La structure du programme de travail ne reflète pas celle du PAM ou de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, elle n'implique pas non plus l'aval donné à toutes modifications éventuellement apportées à cette structure dans l'avenir. Le programme de travail sur cinq ans sera examiné et révisé comme une base évolutive à chaque réunion des Parties contractantes.

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et son cadre juridique, la Convention de Barcelone, ont été adoptés au milieu des années 70, à une époque où le PNUE venait d'être créé ; très peu d'accords multilatéraux pour l'environnement (AME) avaient alors été adoptés et la notion de développement durable n'avait pas encore émergé. Dans ce contexte qui permettait une très grande créativité, le PAM s'est doté d'instruments juridiques très avancés, avec en particulier le Protocole "tellurique" et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

Il a également innové en mettant en place dès 1977 les Centres d'activités régionales destinés à favoriser la coopération technique entre les pays.

Il s'est alors principalement concentré sur les questions relatives au milieu marin et a commencé à aborder les questions de gestion côtière et de gestion des ressources naturelles. Il s'est également fait connaître par les travaux du Plan Bleu dans le domaine de la prospective à une époque où celle-ci était reconnue comme une discipline phare.

Après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, le PAM s'est adapté au nouveau contexte international en rénovant ses instruments juridiques pour y introduire les principes de la Déclaration de Rio, en créant la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en adoptant une vision mieux intégrée de la lutte contre la pollution, de la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le contexte dans lequel le présent Programme sur cinq ans est conçu est à nouveau profondément changé ; les priorités du PAM doivent en tenir compte.

1. Les questions d'environnement mondial et régional (changement climatique et perte rapide de biodiversité, notamment dans le domaine marin) ont pris une très grande ampleur. Il est désormais essentiel que les grandes décisions prises à l'échelon mondial et les priorités de l'examen à mi-parcours du PNUE soient reflétées dans le cadre du PAM et que l'on s'emploie à les traduire dans les faits. La Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité connaissent un plein développement. Les évaluations régulièrement publiées dans le cadre du GIEC ainsi que de la CBD ("Perspectives mondiales de la diversité biologique") ont des implications au niveau régional et il convient de prendre des mesures similaires à celles prévues lorsque le nouveau Protocole "Prévention et situations critiques" (2002) a été conçu et adopté. Par exemple, les objectifs 2010 adoptés au sein de la CBD ("Réduire significativement le taux de perte de la biodiversité d'ici 2010") ainsi que ceux qui suivront après 2010 doivent logiquement trouver leur déclinaison en Méditerranée. Il convient d'accorder aux enjeux liés à l'eau toute l'importance voulue.

Il en est de même pour toute une série d'autres processus internationaux. La communauté internationale marque un intérêt plus grand pour les questions relatives au milieu marin et à la gestion durable des ressources biologiques marines. Tant dans le cadre des Nations Unies que de la Convention sur la diversité biologique, des processus relatifs à la protection des zones maritimes situées au delà des juridictions nationales ont été développés. L'appauvrissement en ressources halieutiques est reconnu comme un motif de profonde préoccupation ; la dégradation des zones littorales s'est accentuée dans l'ensemble de la planète ; le changement climatique devrait produire

des effets négatifs tant sur la composition du milieu marin (acidification) que sur les ressources naturelles côtières. Les océans pourraient également être appelés à contribuer à l'absorption du CO₂.

En termes de surveillance et d'évaluation, l'ensemble de ces développements font l'objet d'évaluations scientifiques au sein du GIEC, dans d'autres cadres tels que le PNUE, l'UICN et la COI/UNESCO, lesquels œuvrent actuellement à créer une plateforme internationale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le PAM, qui a une tradition forte et ancienne en matière d'évaluation, doit s'inscrire dans ce contexte mondial et renforcer sa capacité à produire ses propres évaluations au niveau méditerranéen.

Enfin, le PAM doit prendre en compte ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) solennellement adoptés en l'an 2000, qui touchent à son mandat, notamment en matière d'assainissement des eaux usées.

2. Les nouveaux développements conceptuels généralement adoptés au niveau international et du PAM doivent également être pris en compte dans le programme sur cinq ans. Ces nouveaux concepts, mieux intégrés, devront se refléter dans la politique du PAM, comme cela a été le cas, dans un esprit pionnier, de la gestion intégrée des zones côtières, accentuant ainsi l'intégration des travaux au sein des structures du PAM.

Il convient de signaler l'importance particulière pour le PAM des travaux accomplis au titre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) et de leur suivi, ainsi que de la généralisation de l'approche écosystémique. Les travaux de l'EM ont fait émerger la notion de services écosystémiques contribuant au bien-être humain. L'EM a procédé à une catégorisation de ces services qui représente une clarification et une avancée significatives de cette question. La communauté internationale dispose désormais d'un instrument d'analyse beaucoup plus performant des services rendus par les écosystèmes et des raisons qui militent en faveur de leur maintien ou de leur restauration. L'EM a également procédé à l'analyse des menaces qui pèsent sur la santé de ces écosystèmes et des services qu'ils procurent.

L'approche écosystémique s'inscrit logiquement dans ce contexte conceptuel en vue de rendre opérationnel dans l'action l'analyse des écosystèmes et des services rendus. Par exemple, l'activité de pêche ne peut plus être aujourd'hui séparée d'une vision globale de la santé des écosystèmes marins. De même, les politiques d'aires marines protégées, qui représentent une priorité internationale, doivent également s'inscrire dans une vision écosystémique. Enfin la lutte contre la pollution, que celle-ci soit d'origine terrestre, liée au trafic maritime ou résulte des opérations d'immersion ou de l'activité offshore, doit également adopter cette approche.

Dans le cadre du PAM, les Parties contractantes ont déjà reconnu la nécessité de mieux protéger les écosystèmes aux niveaux régional et sous-régional en appliquant l'approche écosystémique conformément à la décision IG. 17/6 sur la vision écologique suivante pour notre mer commune : "Une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers, au profit des générations présentes et futures".

Elles sont aussi convenues, pour les zones marines et côtières, de plusieurs buts stratégiques fondés sur le domaine d'action prioritaire pertinent de la SMDD :

- a) protéger, permettre la remise en état et, s'il y a lieu, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers en protégeant ainsi également la biodiversité, en vue d'obtenir et de maintenir un bon état écologique et d'en permettre l'utilisation durable ;
- b) réduire la pollution du milieu marin et côtier afin de minimiser les impacts et les risques pour la santé humaine et/ou des écosystèmes et/ou les utilisations de la mer et des côtes ;
- c) prévenir, réduire et gérer la vulnérabilité de la mer et des côtes aux risques dus à l'activité de l'homme et aux événements naturels.

À cet égard, l'approche écosystémique holistique sera un principe fondamental du programme de travail sur cinq ans.

Les services fournis par les écosystèmes marins et côtiers, tels que définis par l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005), sont réellement considérables en Méditerranée, qu'il s'agisse de la production primaire, de la régulation ou des valeurs d'agrément. Les services écosystémiques sont menacés par la pollution marine et côtière, le rejet de substances toxiques ou dangereuses, l'artificialisation du littoral et la réalisation d'infrastructures sur celui-ci, la destruction des habitats, la surpêche, la pêche non déclarée, non réglementée ou illicite et l'expansion urbaine. Dans certains golfes ou baies, l'eutrophisation menace sérieusement la vie des écosystèmes et la pérennité des services qu'ils procurent. Les politiques de la pêche et de protection de la biodiversité devraient concorder, et la lutte contre la pollution être conçue comme un moyen de protéger les écosystèmes et de les remettre en bonne santé.

En termes de priorités, le PAM poursuivra l'analyse des services dispensés par les écosystèmes et de leur valeur, en faisant fond sur des travaux internationaux tels que "L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité" (TEEB).

3. Gouvernance régionale. Le PAM, longtemps acteur unique au niveau de l'environnement régional, doit également mieux prendre en compte l'apparition d'acteurs importants ainsi que des développements récents dans la gouvernance régionale. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'Union européenne et le partenariat qu'il convient de construire avec elle. Lors de la création du PAM, sur les 20 pays méditerranéens, deux seulement appartenaient à la Communauté européenne. En 2009, ils sont au nombre de sept et des négociations d'adhésion ont été ouvertes ou le seront prochainement avec plusieurs autres. Ces pays sont ou seront tenus d'appliquer la Directive sur la Stratégie marine européenne. D'autre part, en 1995, l'Union européenne a instauré avec une partie des États méditerranéens le Partenariat euro-méditerranéen. Elle a lancé une initiative plus significative sur la dépollution marine ("Horizon 2020") et l'initiative pour l'eau de l'UE (composante méditerranéenne), bien articulées avec le PAM.

Un autre développement majeur a été la mise en place de l'Union pour la Méditerranée. La Déclaration de Paris de 2008 affiche, entre autres, des intentions ambitieuses en matière de réduction de la pollution marine et d'énergies renouvelables. Des liens doivent être établis entre les activités du PAM (par ex., la SMDD) et la Stratégie méditerranéenne de l'eau de l'Union pour la Méditerranée ainsi que les autres initiatives que cette dernière prendra à l'avenir dans le domaine de l'environnement.

Il est important que cet esprit de cohérence soit appliqué au cours des années qui viennent aux questions climatiques ainsi qu'aux questions de gestion de ressources naturelles, en particulier de l'eau et des ressources halieutiques, de manière à ce que les institutions en place en Méditerranée travaillent en synergie sur ces sujets majeurs. On devra prendre en compte à cet égard les activités d'autres institutions internationales, telles que la Banque mondiale, au travers des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier le projet "Sustainable MED" approuvé en juin 2009 par le Conseil du FEM. Il est capital d'éviter une duplication des activités de gouvernance régionale sur le développement durable et la gestion des ressources naturelles, quitte à réformer le PAM en tant que de besoin, en particulier la composition et le mode opératoire de la Commission méditerranéenne du développement durable. La mise en œuvre des projets FEM devrait être conçue pour contribuer à l'effectivité des Conventions et éviter de rendre plus complexe ou obscure la gouvernance régionale.

4. Entrée en vigueur des instruments juridiques. À l'évidence, un contexte nouveau est créé par l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques du PAM ou de ceux d'entre eux qui ont été révisés, ainsi que par l'adoption du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). C'est un devoir impératif du PAM dans le cadre du prochain programme sur cinq ans de se donner les moyens de mettre en œuvre ces nouveaux textes en tenant compte du contexte international décrit ci-dessus, des nouveaux concepts, et des partenaires régionaux et internationaux, avec comme priorité de contribuer et de s'assurer de la mise en œuvre des nouveaux textes au niveau des Parties. Le système de rapports et le mécanisme de surveillance et de respect des obligations prendront leur plein essor et permettront une plus grande transparence. La participation des acteurs de la société civile devra être développée selon une méthodologie renouvelée. Des liens solides devraient être établis avec les conventions mondiales afin de créer des synergies.

5. Le programme sur cinq ans doit contribuer à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), telle qu'elle a été adoptée en 2005 par la réunion des Parties contractantes. Le PAM doit, avec ses partenaires internationaux et régionaux, et dans le cadre d'une CMDDD renouvelée, procéder à l'évaluation de la Stratégie et à sa révision avant la fin du programme sur cinq ans, et se préparer à présenter un premier bilan à l'occasion de la Conférence RIO+20 actuellement envisagée; la révision de la SMDD devra prendre en compte les processus existants et en cours tels que les travaux du PNUE sur l'économie verte et les décisions à venir dans le cadre de la CBD et de la Convention sur les changements climatiques.

Le programme sur cinq ans s'articule autour de six thèmes : Gouvernance, Gestion intégrée des zones côtières, Biodiversité, Prévention et maîtrise de la pollution, Production et consommation durables, et Changement climatique.

Thème I : Gouvernance

En adoptant un ensemble de décisions relatives à la gouvernance du PAM lors de leur Quinzième réunion (Almeria, 2008), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont affirmé leur intention de renforcer la gouvernance du PAM, de la rendre plus cohérente et intégrée en vue d'une meilleure efficacité et visibilité et de l'aligner sur le développement de la gouvernance mondiale en matière d'environnement; elles ont aussi souhaité que le PAM s'adapte aux enjeux émergents et aux modes opératoires contemporains.

Cette décision des Parties justifie que le thème de la gouvernance constitue un chapitre particulier du Programme sur cinq ans; celui-ci a identifié trois priorités dans ce domaine :

La première vise à une gestion plus intégrée et cohérente de l'ensemble de la structure du PAM, notamment en matière de fixation d'objectifs, de programmation et d'exécution des activités. La cohérence du PAM doit également être renforcée en ce qui concerne l'harmonisation du statut des Centres d'activités régionales et leur mode opératoire ainsi que dans les relations avec les partenaires du PAM.

La deuxième priorité traite de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des stratégies adoptées par les Parties.

Les déficits en ce qui concerne l'entrée en vigueur des accords internationaux en matière d'environnement et l'application du cadre juridique international constituent un problème récurrent au niveau international de même que l'écart entre les objectifs solennellement adoptés par les réunions internationales relatives à l'environnement et au développement durable et les réalisations effectives. Cette situation affecte la Convention de Barcelone comme beaucoup d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, globaux ou régionaux. Dans ce contexte, les questions de respect des obligations, de financement et d'assistance technique devraient être examinées sur une base prioritaire.

Il importe de remédier à cette situation dans le cadre du programme sur cinq ans.

La recherche de l'effectivité sera une priorité d'autant plus nécessaire que les amendements à la Convention, de nouveaux Protocoles et les amendements à des Protocoles existants sont entrés en vigueur. La réputation de la Convention de Barcelone est en partie liée à l'attention qui sera apportée à son application effective.

La troisième priorité porte sur la production, la gestion et la diffusion des connaissances dans le cadre du PAM et hors de ce cadre, avec comme objectifs de contribuer à l'efficacité, à la cohérence et à la transparence de ses travaux. Cela doit être fait en cohérence avec d'autres fournisseurs de données pertinentes.

La question de l'interface Science/Politique assumée par le PNUE a pris une grande importance au niveau international où le succès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), récompensé par le prix Nobel, les travaux sur les évaluations du milieu marin (AoA), le projet interface Science/Politique, les travaux menés au niveau européen par l'Agence européenne pour l'environnement, traduisent ce développement. Au niveau régional, la stratégie de réduction de la pollution élaborée dans le cadre du Protocole "tellurique", qui conduit maintenant à l'adoption de mesures et calendriers juridiquement contraignants, de même que le PAS BIO, sont également de bons exemples d'une gestion des connaissances aux fins de la formulation de politiques.

Il est indispensable de mieux fonder scientifiquement les décisions prises au niveau des Parties contractantes. Le développement des connaissances est également nécessaire pour suivre l'application de la Convention et des Protocoles et pour procéder aux évaluations. Il en va de même pour les stratégies adoptées par le PAM. Les travaux de la CMDD doivent être également fondés sur des données incontestables permettant d'intégrer les analyses économiques, sociales et écologiques. La production des documents scientifiques doit être adaptée aux besoins identifiés et clairement liée aux objectifs spécifiques arrêtés par les Parties contractantes.

Enfin, les technologies modernes d'information et de communication seront mobilisées en vue du traitement, de la diffusion et du partage de l'information, avec pour objectif d'améliorer le niveau d'information sur l'environnement en direction des décideurs et du grand public de manière à améliorer la visibilité et l'impact du PAM.

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières

Dans le domaine de la gestion des zones côtières, l'agenda est dominé par l'adoption récente du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières. Au cours du programme sur 5 ans, ce Protocole devrait entrer en vigueur. Les pays qui l'auront ratifié devront en transposer les dispositions dans leur législation nationale. Des programmes de démonstration devront être menés avec le soutien du PAM dans les pays ayant ratifié le Protocole pour permettre de tester les conditions effectives de son application sur le terrain.

En adoptant le Protocole GIZC (Madrid, Espagne, 2008), le PAM a marqué sa volonté de garder une certaine avance en matière d'innovation juridique et de gouvernance marine et côtière dans le contexte des mers régionales ; il est capital que le programme sur 5 ans permette de traduire cette initiative dans la réalité au niveau national.

C'est aussi le moyen de s'assurer qu'en dépit des pressions et des convoitises dont elles sont l'objet, les zones littorales de la Méditerranée ainsi que les îles qui font le prestige et la réputation de cette mer conserveront toute leur valeur patrimoniale au service des pays riverains, des communautés locales et des visiteurs.

Thème III : Biodiversité

Dans le programme sur 5 ans, la protection des écosystèmes marins et côtiers fera l'objet d'une vision intégrée et d'actions menées à partir d'une approche écosystémique, avec comme objectif de maintenir ou de restaurer les services rendus par ces écosystèmes, y compris par le biais d'unités de gestion compétentes.

S'agissant de la biodiversité, le PAM doit resserrer ses relations avec les organisations régionales de pêche compétentes ainsi que les ONG régionales œuvrant dans ce domaine. Il inscrira son activité programmatique dans le cadre du calendrier international élaboré au sein de la Convention sur la diversité biologique, ce qui l'amènera, en première priorité, à fixer des objectifs en matière de biodiversité marine et côtière pour l'après 2010. De plus, le PAM doit mettre en œuvre dans le programme sur 5 ans l'objectif de la CBD visant à créer un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées. Il devra étendre considérablement le réseau des aires marines protégées méditerranéennes de façon à atteindre une fraction significative de la zone marine de la Méditerranée. Il devra également accroître le nombre des ASPIM, tout particulièrement en haute mer, conformément au Protocole ASP & BD. Enfin, il devra poursuivre son action pour aider les pays du Sud à mieux gérer leurs aires marines et côtières protégées.

Il est prévu de réviser le PAS BIO adopté en 2003 pour prendre en compte ces objectifs.

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Afin de mieux protéger les écosystèmes, il est important que le PAM renforce sa capacité de prévention et de maîtrise de la pollution. La prévention et la maîtrise de la pollution ont fait partie du mandat du PAM depuis ses débuts mais elles demeurent une nécessité en ce qui concerne la surveillance scientifique, l'alerte précoce, la préparation et l'intervention.

La réduction de la pollution due à des activités situées à terre prendra un tour nouveau avec la mise en œuvre du Protocole "tellurique" révisé (Syracuse, 1996), qui est maintenant entré en vigueur, et la coopération avec l'initiative Horizon 2020 de l'Union européenne et les projets à venir de l'Union pour la Méditerranée. Le PAM s'emploiera à instaurer une coopération structurée avec la Commission européenne et l'Union pour la Méditerranée en vue de répartir les responsabilités et d'accroître ainsi

l'efficacité et de réduire la pollution d'origine terrestre et marine. Cette réduction est l'objectif principal de cette composante particulière.

Dans le cadre du Protocole "prévention et situations critiques" (Malte, 2002) et dans le contexte des Conventions OMI, le programme sur 5 ans vise à développer des actions de prévention et de lutte contre la pollution liée aux activités maritimes dans des domaines qui sont un sujet croissant de préoccupation, tels que la réduction indispensable des rejets volontaires par les navires, y compris des eaux de ballast et des déchets de soute, tout en demeurant vigilant vis-à-vis des risques d'accidents maritimes concernant le transport d'hydrocarbures et de substances potentiellement dangereuses, ainsi qu'en matière de préparation et d'intervention pour faire face aux événements de déversement massif en mer et sur les rives.

Thème V : Production et consommation durables

Le PAM poursuivra ses travaux d'évaluation et de prospective concernant les forces socio-économiques et les modes de développement qui affectent l'environnement et les ressources naturelles de la région méditerranéenne, en vue de favoriser des modes plus durables de production, de consommation et d'aménagement du territoire.

La croissance des économies méditerranéennes a entraîné une augmentation de l'utilisation des matières premières et des ressources naturelles, des sources renouvelables et non renouvelables. Il existe des mesures qui ont trait à certains aspects de la question des ressources mondiales. Cependant, il est nécessaire d'appliquer à la gestion des ressources une approche globale pour mieux identifier leurs interdépendances et les lacunes de façon systémique. Les pays méditerranéens produisent de lourds impacts – production de déchets dangereux (20 millions de tonnes) et de dioxyde de carbone total (CO₂) et quantités les plus élevées des débris de matières plastiques dans le monde (1 935 débris/km²) dans les fonds de la partie nord-ouest de la Méditerranée –, tandis que la dégradation de l'environnement dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est progresse rapidement. Les statistiques font apparaître dans ces derniers pays une évolution rapide à la hausse de la consommation des ressources (la consommation d'électricité pourrait y tripler d'ici 2025) et de la pollution (la production de déchets triplera dans ces pays alors qu'elle doublera dans ceux du Nord).

Une étude récente des pressions exercées sur l'environnement par la consommation et la production européennes ont montré qu'un petit nombre des secteurs représentaient de 60 à 70% de tous les impacts dus à la consommation. Il s'agit avant tout des secteurs suivants: construction, produits agroalimentaires et boissons, énergie, eau, commerce de gros et de détail, agriculture, chasse et foresterie, transports, tourisme, entreposage et communications.¹ De nouvelles recherches seront nécessaires pour déterminer avec certitude les secteurs qui ont les plus lourds impacts en ce qui concerne la dégradation de l'environnement et le changement climatique dans la région méditerranéenne.

Thème VI : Changement climatique

Selon le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2007, la région méditerranéenne pourrait être affectée par le changement climatique même si les efforts attendus de la communauté internationale pour stabiliser la concentration des gaz à effet de serre produisent leurs effets. La température devrait augmenter sensiblement et des impacts importants seraient inévitables, notamment en matière de réduction des précipitations. Ce dernier phénomène semble déjà amorcé au Nord comme au Sud de la Méditerranée.

La question de l'impact du changement climatique sur le milieu marin et côtier est devenue une préoccupation majeure au niveau international et qui concerne particulièrement la Méditerranée et ses régions côtières.

Une intense activité se développe à l'échelle internationale en vue d'adopter à la Conférence de Copenhague des dispositions destinées à faire face aux enjeux climatiques planétaires.

Quel que soit l'aboutissement de cette Conférence, les pays riverains de la Méditerranée sont appelés à relever les défis de la maîtrise des émissions, de l'adaptation aux changements et de la coopération

¹ European Topic Center for Sustainable Consumption and Production, 2009

en vue d'aider les pays en développement à faire face à cette question cruciale. Dans leur Déclaration d'Almeria, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d'entreprendre des études concertées pour estimer la valeur économique des produits découlant des écosystèmes marins et côtiers et des services rendus par ceux-ci et comment cette valeur sera affectée par les bouleversements qui résulteront du changement climatique, et de faire rapport sur ces études à leurs réunions.

La Déclaration de Tunis, adoptée le 20 novembre 2007 lors de la Conférence "Solidarité internationale pour une stratégie face au changement climatique dans les régions africaine et méditerranéenne", appelle les pays concernés à réduire leur vulnérabilité, à définir des stratégies d'adaptation et demande que ces questions soient traitées en tête des priorités internationales.

Dans ce contexte et compte tenu des objectifs de la Convention de Barcelone et de la SMDD, le PAM, en tant que programme régional se consacrant au milieu marin et côtier, aux ressources naturelles et au développement durable, doit aborder et traiter la question climatique et le faire en tenant compte de son mandat et de ses capacités humaines, techniques et financières. Le PAM doit donc se concentrer sur l'aspect régional de cette question, les aspects globaux étant traités par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les grandes Agences internationales.

Cela étant, une première priorité est d'évaluer les impacts du changement climatiques sur le milieu marin, les zones côtières et les ressources naturelles en s'appuyant sur les travaux du GIEC et en mobilisant l'expertise méditerranéenne.

En deuxième lieu, il conviendra d'identifier et d'analyser la vulnérabilité de la région en termes d'environnement et de ressources naturelles et de prendre des dispositions pour que les mesures de prévention aux fins de préservation du milieu marin et côtier soient intégrées aux stratégies d'adaptation. La vulnérabilité de la région sur ce plan est de nature à générer une vulnérabilité en matière socio-économique et de gestion du territoire. Beaucoup d'activités, telles que la production d'énergie, l'agriculture, la pêche et le tourisme, peuvent être rendues plus vulnérables par les impacts du phénomène climatique.

La troisième priorité est d'examiner la faisabilité économique et d'anticiper es impacts environnementaux que les activités d'atténuation et d'adaptation pourraient générer, tout particulièrement dans le milieu marin (exploitation de l'énergie marine, séquestration du CO₂ sous les structures géologiques du fond de la mer pour éviter son élimination possible par la colonne d'eau) et littoral (travaux de défense contre l'élévation du niveau de la mer). Le PAM devra produire les recommandations nécessaires pour que l'impact environnemental des mesures d'atténuation et d'adaptation soit réduit au minimum.

La CMDD a engagé des travaux sur la question climatique qu'elle a inscrite à son programme pour le cycle 2009/2010. Elle devra établir un agenda structuré de ses activités dans ce domaine afin d'informer régulièrement les réunions des Parties contractantes conformément à son mandat.

D'autre part, le Secrétariat devra organiser ses travaux dans le cadre d'un partenariat avec les agences internationales et régionales concernées ainsi qu'avec les organismes scientifiques.

Thème I: Gouvernance							
Résultat final: Convention de Barcelone, Protocoles et stratégies dûment appliqués							
					Total:	5613	6366
Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques	
				MTF*/CE	EXT		
<p><u>Prestations I</u></p> <p>Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel</p> <p>Indicateurs:</p> <p><i>Le taux de satisfaction des organes décisionnels et des partenaires (qualité, respect des délais et pertinence des travaux menés par le Secrétariat et les composantes du PAM) est contrôlé</i></p> <p><i>Systèmes de planification et système interne d'évaluation des performances instaurés</i></p>	<p><u>Processus décisionnel intégré et plus cohérent au sein du PAM/PNUE:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui logistique, politique et juridique efficace fourni au processus décisionnel du PAM, y compris les organes consultatifs - Appui à la CMDD dans l'application des décisions du Document sur la gouvernance de la réunion des Pc concernant son rôle et son mandat - Amélioration de la coordination entre le système du PAM (Unité de coordination) et les composantes - Réunion des Points focaux du PAM et réunions des Points focaux des composantes mieux alignées - Gestion intégrée des thèmes horizontaux - Examen de questions juridiques émergentes, telles que les zones situées au-delà des juridictions nationales ou la séquestration du carbone <p><u>Système intégré de formulation, financement, suivi et évaluation du programme biennal et du programme sur 5 ans efficacement appliqué:</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 17, 18, 19 de la Convention de Barcelone (1995) - Règlement intérieur des réunions et conférences des Pc (1998) - Mandat du Bureau adopté par la Dixième réunion des Pc (1995) - Règlement intérieur des réunions de la CMDD (1996) - Art. 25 du Protocole ASP & BD - Art 32 du Protocole GIZC - Décision IG 17/5: "Document sur la gouvernance" (2008) - Décision de la réunion des Pc "sur l'Unité de coordination, le MED POL et les CAR" (1997) - Déclaration d'Athènes, 2002 	<p>Nations Unies, Convention sur le Droit de la mer, Conventions mondiales et régionales du PNUE concernant le PAM (Conventions Droit de la mer, CBD, Ramsar, Bâle, Stockholm, OMI)</p> <p>UpM, Institutions de l'Union européenne, BM, PNUD, FEM, CGPM, Convention d'Aarhus, Programme de travail</p>	2013	1440	<p><i>Appui insuffisant des Points focaux du PAM et des Points focaux des CAR</i></p> <p><i>Manque d'intérêt et de ressources</i></p>	

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

<p><i>Ressources mobilisées pour appliquer le programme sur 5 ans</i></p> <p><i>Nombre de décisions et politiques élaborées en consultation avec les partenaires</i></p> <p><i>Taux d'accroissement des partenariats entre organisations de la société civile/secteur privé et PAM</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - capacité améliorée de planification stratégique intégrée - plan conjoint de mobilisation de ressources élaboré - programme de travail sur 5 ans mieux aligné sur les priorités - programme de travail biennal aligné sur le programme de travail sur 5 ans - Suivi et évaluation du programme de travail sur 5 ans et du programme de travail biennal - Accords de pays hôtes révisés, formulés, signés et appliqués <p><u>Relations stratégiques et coordonnées avec les partenaires et donateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 'Une seule voix' du PAM dans la coopération et les partenariats - Élaborer et mettre en œuvre une politique interne pour des arrangements de partenariat axés sur les résultats et d'un bon rapport coût-efficacité - Implication et participation accrues et davantage stratégiques des ONG/société civile, du secteur privé et des institutions de recherche/universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de Catane, 2003 - Déclaration de Portoroz, 2005 - Déclaration d'Almeria, 2008 <ul style="list-style-type: none"> - Décision de la Onzième réunion des Pc: "Coopération du PAM avec les ONG" - Projet de décision IG 19/6 "Coopération du PAM avec la société civile", 2009 	<p>conjoint PAM-CE, Programme de travail conjoint PAM-AEE, Projet de Part. strat. FEM</p>			
<p>Prestations II</p> <p>Déficiences d'application corrigées: les Pc sont aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Protocole, des Protocoles et des stratégies adoptées</p> <p>Indicateurs: <i>Nombre de politiques, lignes directrices et plans régionaux adoptés et financés</i></p> <p><i>Stratégie régionale sur les débris en mer adoptée d'ici 2011</i></p> <p><i>Stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires adoptée d'ici 2011</i></p> <p><i>Nombre d'inspecteurs environnementaux par nombre</i></p>	<p><u>Politiques, lignes directrices et plans régionaux nécessaires à une mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies adoptés et appliqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et programmes régionaux juridiquement contraignants sur la pollution d'origine terrestre (mercure, agroalimentaire, 7 nouveaux POP, éléments nutritifs) - Plans régionaux pour l'application de Protocoles: ASP& BD (révision du PAS BIO), GIZC - Élaboration et suivi de l'application d'une stratégie de gestion des débris en mer - Élaboration d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces invasives en Méditerranée - Application de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires - Faciliter l'application par les pays du plan sous-régional de lutte contre les mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux - Renforcer les systèmes nationaux d'inspection visant à évaluer le respect des permis et règlements - SMDD évaluée et révisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 4, par. 4, Convention de Barcelone (1995) - Article 15 Protocole "tellurique" (1996) - Article 9, Protocole "prévention et situations critiques" (2002) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005) - Article 3, par. 2, Conv. de Barcelone (1995) - Protocole "déchets dangereux" (1996) - Article 6, Protocole "tellurique" (1996) - MED POL-Phase IV (2005) - Projet de décision IG 19/11 sur la Stratégie régionale pour la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée (2009) 	<p>PNUE, OMI, IDLO, WMU, IMLI, CDD/ONU, OMS</p> <p>Mers régionales, OSPAR, HELCOM, GPA/PNUE, Horizon 2020, Projet SAFEMED, Partenariats Globallast MESIHP</p> <p>Projet Part. strat. FEM</p> <p>BM</p> <p>FFEM</p> <p>Directive Stratégie marine de l'UE</p> <p>Directive-cadre sur l'eau de l'UE</p> <p>Politique maritime intégrée de l'UE</p> <p>Natura 200.</p> <p>Recommandations de l'UE en matière de GIZC,</p>	<p>2555</p>	<p>1347</p>	<p><i>Manque de volonté politique</i></p> <p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Accès limité pour produire des données</i></p> <p><i>Absence de</i></p>

<p><i>d'installations</i></p> <p><i>Base de données et lignes directrices sur les mouvements illicites de déchets dangereux établies d'ici 2012</i></p> <p><i>Indicateurs de la SMDD documentés et confrontés</i></p> <p><i>Performance et accessibilité du système de rapports en ligne (rapports soumis en ligne et accessibles en temps voulu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages appliquées <p><u><i>Pays aidés à mobiliser des ressources:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les possibilités de financement pour les priorités régionales et nationales - Sensibiliser les donateurs/partenaires - Élaborer des programmes/projets <p><u><i>Système de rapports, application et respect effectifs des obligations:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier et harmoniser le système de rapports en ligne du PAM, en l'adaptant notamment à d'autres obligations de rapport - Intégrer et harmoniser le rapport biennal sur l'application de la Convention de Barcelone - Fonctionnement efficace du mécanisme de respect des obligations - Octroi de conseils d'ordre général et juridique aux Parties contractantes et aux composantes - Indicateurs d'efficacité de l'application de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> - SMDD (2005) - Décision IG 17/17: "Plan de mise en œuvre de la SMDD" (2008) - Art.16, Conv. Barcelone - Décision IG 17/4: "Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages" (2008) - Art.10 Protocole "tellurique" (1996) - Art. 19, Protocole ASP & BD (1995) - Articles 14, 26, 27, Conv. Barcelone (1995) - Article 13, Protocole "tellurique" (1996) - Article 23, Protocole ASP & BD (1995) - Article 31, Protocole GIZC (2008) - Décision IG 17/2: "Procédures et mécanismes de respect des obligations " (2008) - Décision IG 17/3 "Système de rapports du PAM" (2008) 	<p>Initiative sur l'eau de l'UE (composante méditerranéenne)</p> <p>Conventions ONU sur la responsabilité et la réparation Lignes directrices PNUE sur la responsabilité et la réparation Directive UE sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages</p> <p>Systèmes de rapports d'autres conventions (CBD, Protocole de Londres sur l'immersion, Stockholm, Bâle, directives UE, Horizon 2020, AEE) Procédures et mécanismes de respect des obligations instaurés au titre d'autres conventions et systèmes</p>			<p><i>notification</i></p>
<p>Prestations III</p> <p>Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace</p> <p>Indicateurs :</p> <p><i>Stratégie d'information et de communication élaborée, adoptée et appliquée</i></p> <p><i>Rapport sur l'état de l'environnement publié tous les deux ans et Rapport sur l'état</i></p>	<p><u><i>Utilisation stratégique des connaissances et informations :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique d'évaluation du milieu marin et côtier élaborée et appliquée - Stratégie d'information et de communication - Établissement de rapports régionaux de haute qualité - Bibliothèques des composantes du PAM intégrées en ligne - Rapport sur les indicateurs d'efficacité diffusé - Recensement des possibilités d'initiatives de coopération en R-D relatives au milieu marin et côtier - Collecte et diffusion des résultats de projets de R-D concernant le milieu marin et côtier <p><u><i>concernant le milieu marin et côtier</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des perspectives offertes par les technologies innovantes d'observation de la Terre - Amélioration de la mise en réseau des technologies IC 	<ul style="list-style-type: none"> - PAM (1995) - Article 12, par 1, articles 13, 15, 18 alinéa ii), de la Convention de Barcelone - Articles 8 et 9 du Protocole "tellurique" (1996) - Articles 20, 21, 22, 25, Protocole ASP & BD (1996) - Articles 13, 22, Protocole GIZC (2008) - MED POL-Phase IV (2008) - SMDD (2005) - PAS BIO (2003) 	<p>UpM, Horizon 2020, Projet PNUE sur renforcement interface Science/Politique, AoA CBD GIEC Mers régionales PNUE, Infoterra PNUE, FEM GEO/PNUE COI/UNESCO</p>	<p>1045</p>	<p>3579</p>	<p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Manque d'appui de la part du pays</i></p> <p><i>Manque de</i></p>

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières						
Résultat final: Développement durable des zones côtières renforcé						
					Total: 6755 15068	
Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p><u>Prestations I</u> La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)</p> <p>Indicateurs <i>-Nombre de ports/marinas équipés d'installations de réception adéquates par rapport au nombre de ports/marinas du pays</i> <i>-Nombre de projets pilotes réalisés</i> <i>-Nombre de Parties contractantes intégrant les Lignes directrices sur les récifs artificiels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de projets pilotes appliquant le Protocole GIZC (<i>tels que les projets PAC</i>) - Prévention des rejets par les navires en améliorant les installations de réception des ports et marinas - Promotion de l'application des Lignes directrices sur la gestion des récifs artificiels - Assistance aux pays dans l'application et la promotion des méthodes et outils de GIZC - Assistance aux pays dans la gestion des plages, de l'érosion du littoral, des paysages, des espaces et transports urbains - Organisation d'activités de formation et de sensibilisation aux méthodes et outils de GIZC 	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 8, 16, 17, 18, 19, 20, 21 du Protocole GIZC (2008) - Protocole "prévention et situations critiques" (2002) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005) - Lignes directrices du Protocole "immersions" (2003) 	Recommandations UE sur la GIZC, OMI, SMAP III, Directive sur la stratégie marine de l'UE, Projet de Part. strat. FEM Politique maritime intégrée de l'UE	3400	995	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Retards administratifs au niveau national</i> - <i>Difficultés de coordination entre partenaires et secteurs aux niveaux horizontal et vertical</i> - <i>Manque de disponibilité de données</i> - <i>Conflit d'intérêts sectoriels</i>

Thème III : Biodiversité

Résultat final: Perte de biodiversité marine et côtière réduite

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier identifiés et évalués</p> <p>Indicateurs: <i>Évaluation globale disponible d'ici 2011</i> <i>Au moins 6 études de cas réalisées et publiées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des services écosystémiques, ASP y comprises - Projets de démonstration et études de cas - Intégration des résultats dans le PAS BIO et dans les stratégies nationales pour la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 4, Convention de Barcelone (1995) - MED POL IV (2005) - Décision IG 17/5: "Application de l'approche écosystémique" (2008) - Article 6, Protocole GIZC (2008) - PAS BIO (2003) - Articles 5, 6, 7, 8, 9 Protocole ASP & BD, (1995) 	<p>Convention CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), Convention Ramsar, ACCOBAMS Initiative Adriatique-Ionienne, Commission trilatérale pour la protection de la mer Adriatique et ses sous-commissions traitant de la gestion intégrée des zones côtières et de la gestion des eaux de ballast, Plan d'action pour la gestion des eaux de ballast dans l'Adriatique et Stratégie pour l'Adriatique</p>	100	550	<i>Manque de données</i>
<p>Prestations II Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après- 2010, y compris la pêche, les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et instauration d'indicateurs de biodiversité - Contribution et assistance aux pays dans l'application du Protocole ASP & BD, des plans d'action et du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> -Article 26 de la Conv. de Barcelone (1995) - Décision IG 17/4 sur les rapports (2008) 	<p>CGPM, Conventions de Bonn et de Berne, CBD,</p>	875	140	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Manque de ressources financières</i> -<i>Manque de sensibilisation</i>

<p>eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger</p> <p><u>Indicateurs:</u> <i>Indicateurs adéquats mis au point :</i> - Nombre de changements du statut d'espèces sur la liste des espèces menacées - Nombre de programmes conjoints de conservation d'espèces en danger - Nombre de Pc ayant des plans nationaux de protection d'espèces en danger - Nombre de plans d'action menés à bien dans le cadre des plans d'action régionaux - Nombre d'ensembles de lignes directrices élaborés</p>	<p>BIO par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des interactions pêche/aquaculture et conservation d'espèces menacées et d'habitats sensibles, - Encourager une pêche durable et le recours aux meilleures pratiques - Établissement et application de programmes nationaux et régionaux (et sous-régionaux) conjoints de conservation d'espèces en danger (notamment: phoque moine, cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins, espèces invasives et formations coralligènes) - Organisation de sessions de formation et mesures de renforcement des capacités en matière de conservation de la biodiversité (tortues marines, coralligène, espèces invasives et eaux de ballast) - Évaluation des plans d'action relatifs aux espèces menacées et proposition de révisions - Suivi du statut des espèces en danger et menacées en vue de proposer des mesures juridiques visant à les protéger - comme leur inscription aux annexes II et III du Protocole, selon le cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 11, 12 du Protocole ASP & BD (1995) - Plans d'action régionaux pour la conservation d'espèces menacées et en danger - Projet de décision IG 19/3: "Essai des indicateurs d'efficacité" (2009) - Projet de décision IG 19/16: Révision du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (2009) - PAS BIO (2003) - Projet de décision IG 19/11: Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée (2009) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005), Ramsar, Stratégie MedWet, Plan d'action pour la biodiversité de l'UE 	<p>ACCOBAMS, UICN, OMI, REMPEC</p>			<p><i>-Manque de coordination entre différentes agences partenaires</i> <i>-Conflits d'intérêts sectoriels</i> <i>-Manque d'appui politique</i></p>
<p>Prestations III Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au delà des juridictions nationales, élargi, renforcé et géré de manière efficace</p> <p>Indicateurs: <i>Nombre d'AMP créées</i> <i>Superficie couverte par les AMP (km²)</i> <i>Plans de gestion d'AMP/ASPIM évalués</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application du programme de travail régional sur les aires marines et côtières protégées à travers: <ul style="list-style-type: none"> • assistance aux pays pour identifier et créer de nouvelles aires marines et côtières protégées • assistance aux pays pour améliorer la connectivité et l'efficacité de gestion des aires marines et côtières protégées • contribution et assistance aux pays pour proposer la création d'ASPIM, y compris en haute mer. - Aider les pays à identifier des zones marines particulièrement sensibles (ZMPS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Art 5, 6, 7, 8, 9 du Protocole ASP & BD (1995) - Déclaration d'Almeria (2008) - PAS BIO (2003) - Décision IG 17/11: Procédure de révision des ASPIM (2008) 	<p>Convention CBD, Mandat de Jakarta, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Projet de Part. strat. FEM, Natura 2000, Réseau Émeraude Réseau MEDPAN, OMI, REMPEC</p> <p>Convention sur le Droit de la mer Plan d'action pour la biodiversité de l'UE</p>	<p>170</p>	<p>3200</p>	<p><i>- Conflit d'intérêts</i> <i>- Manque de ressources humaines et financières</i> <i>- Manque de capacités de gestion</i> <i>-Manque d'appui politique collectif</i></p>

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Résultat final: Pollution d'origine terrestre et marine réduite

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances nocives et potentiellement dangereuses)</p> <p><i>Indicateurs:</i> -Nombre de plans d'urgence nationaux adoptés/nombre de Pc -Carte des zones sensibles et "points chauds" de pollution actualisée et publiée tous les deux ans -Rapports sur les nouveaux polluants appelant une attention particulière établis en tant que de besoin -Tendances des niveaux de pollution communiquées tous les deux ans -Programmes nationaux de surveillance continue préparés et exécutés dans tous les pays Parties contractantes d'ici 2014 - Apports fluviaux d'éléments nutritifs évalués, et rapport publié d'ici 2013</p>	<p><u>Activités d'alerte précoce dans le domaine des rejets accidentels par les navires:</u> - Renforcement des capacités nationales et régionales à intervenir face à un déversement accidentel et mise en place d'un système d'assistance régional fiable - Appui accordé aux États côtiers méditerranéens pour l'adoption et l'application effective de leur plan d'urgence national, et conclusion d'accords sous-régionaux</p> <p><u>Activités d'alerte précoce relatives aux sources et niveaux de pollution</u> - Zones sensibles potentielles et "points chauds" de pollution révisés et actualisés - Études de référence scientifiques réalisées pour identifier les nouveaux polluants - Relevé des tendances dans les apports et niveaux de pollution - Réseau de surveillance continue des sources et tendances de la pollution mis en place, et élaboration d'indicateurs - Évaluation des apports d'éléments nutritifs émanant de sources diffuses</p>	<p>Art 5, 6, 7, 8, 12, Conv. de Barcelone (1995) - Art 8, Protocole "tellurique" (1996) - Protocole "prévention et situations critiques" (2002) - Protocole "immersions" (1995) - Protocole "déchets dangereux" (1996) - MED POL IV (2005)</p>	<p>Convention CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), Convention Ramsar, ACCOBAMS Initiative Adriatique-Ionienne, Commission trilatérale pour la protection de la mer Adriatique et ses sous-commissions traitant de la gestion intégrée des zones côtières et de la gestion des eaux de ballast, Plan d'action pour la gestion des eaux de ballast dans l'Adriatique et Stratégie pour l'Adriatique</p>	1750	800	<p><i>Manque d'appui politique</i></p> <p><i>Manque de ressources humaines et financières nationales</i></p> <p><i>Manque de données</i></p>

<p>Prestations II Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée</p> <p>Indicateurs: <i>Volume des investissements dans le cadre du programme MeHSIP, du Part. strat. FEM, de la coopération bilatérale et des dépenses nationales affectées aux "points chauds" de pollution</i> <i>Projets d'IETMP (PRTR) établis pour 4 pays au moins</i> <i>Enquêtes de satisfaction auprès des gestionnaires de personnel formé au traitement des eaux usées</i> <i>Nombre de rapports sur la conformité aux normes de pollution des eaux de baignade et des eaux conchylicoles</i></p>	<p><u>Réduction du niveau de pollution provenant d'activités menées à terre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien et suivi de l'application par les pays des interventions de réduction de la pollution énumérées dans les PAN au moyen de réformes politiques et du renforcement des capacités - Préparation de projets d'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) (PRTR) dans les pays méditerranéens - Promotion de la gestion rationnelle des produits chimiques - Transfert de technologies et réformes politiques en relation avec le secteur agro-alimentaire et lutte contre les POP - Aide technique fournie aux pays pour une gestion rationnelle des déchets (huiles lubrifiantes, déchets électroniques, PCB, chrome, DBO des tanneries, métaux provenant des engrais) - Renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires nationaux et locaux en vue d'améliorer et valoriser les performances des unités d'épuration des eaux usées - Évaluation de la conformité aux normes de pollution microbiologiques des eaux de baignade et conchylicoles - Fixation de normes concernant les émissions industrielles - Assistance technique pour la réduction de la pollution d'origine terrestre au moyen de l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE), de la production plus propre (PP), des principes IPPC et de la gestion rationnelle des produits chimiques <p><u>Prévention de la pollution par les navires</u> <u>Assistance technique pour l'application du Protocole « offshore »</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> -PAM (1995) -PAS MED, 1997 - Décision IG 17/7 sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" (1996) - Art 5, 6 et 7, Protocole "tellurique" (1996) - MEDPOL-Phase IV (2005) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution provenant des navires (2005) 	<p>UpM, Horizon 2020, Projet de Part. strat. FEM, BEI, MEHSIP, Conventions de Stockholm et de Bâle, Programme mondial d'action (GPA/PNUE), Conventions des mers régionales, OMS, OMI, Projet SAFEMED, Initiative sur l'eau de l'UE (composante méditerranéenne)</p>	<p>140</p>	<p>5125</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources financières -Manque de données -Difficultés de coordination avec les partenaires et donateurs
--	--	--	---	------------	-------------	--

Thème V : Production et consommation durables

Résultat final: Modes de production et consommation non durables changés

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Examen des facteurs influant sur les écosystèmes: activités économiques, modes de consommation, infrastructures et développement spatial plus durables, transports</p> <p>Indicateurs: - 10 destinations touristiques pilotes étudiées pour estimer l'empreinte économique, sociale et écologique - Lignes directrices sur la mobilité durable formulées - Ratification par les pays de la Convention sur le recyclage écologiquement rationnel des navires - Administration publiques: Nombre d'administrations publiques aidées, dans le cadre d'activités, à adopter des politiques de passation de marchés verts et d'écobâtiment</p> <p><u>Secteur privé:</u> - Nombre d'entreprises aidées, dans le cadre d'activités, à adopter des écolabels, des procédés de production plus propre et la responsabilité sociale de l'entreprise</p> <p>Universités:</p>	<p><u>Tourisme</u> - Estimation de l'empreinte économique, sociale et écologique de destinations touristiques pilotes - Niveaux plus élevés de tourisme responsable - Étude de l'impact des activités de croisière et de plaisance sur l'environnement - Aide à la réduction de la pollution provenant des activités des bateaux de plaisance en diffusant les meilleures pratiques</p> <p><u>Développement urbain</u> - Promotion de la gouvernance verte dans les villes méditerranéennes - Vue d'ensemble de la mobilité urbaine dans les villes méditerranéennes</p> <p><u>Transports</u> - Promotion des transports durables en Méditerranée</p> <p><u>Eau</u> - Promotion d'une meilleure gestion de l'eau en Méditerranée</p> <p><u>Déchets</u> - Estimation des flux de matières et des volumes de</p>	<p>- SMDD (2005) - Recommandations de la CMDD sur le tourisme (1999) - Lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection du milieu marin (2008)</p> <p>- Programme de travail pluriannuel de la CMDD (2005)</p>	<p>CDD/ONU, PNUE, Politique du PNUE en matière de PCD, Processus de Marrakech, OMT</p>	320	4258	<p>- Difficultés de coordination entre partenaires et secteurs aux niveaux horizontal et vertical - Manque d'appui de la part des autorités publiques - Difficultés à atteindre le consommateur final - Absence de base juridique pour appliquer les politiques de PCD - Difficulté à atteindre et mobiliser des experts d'autres secteurs</p>

<p><i>-Nombre d'universités aidées à inscrire la production & la consommation durables à leurs programmes d'études</i> <u>ONG/société civile:</u> <i>-Nombre d'associations de consommateurs favorisant la consommation de produits verts</i></p>	<p>déchets dans la région méditerranéenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de promotion d'activités concernant la production & la consommation durables dans les administrations publiques, le secteur privé, les universités et les ONG /société civile - Vue d'ensemble des liens entre les modes de production et de consommation et la dégradation de l'environnement de la région méditerranéenne - Promotion de la compétitivité verte comme outil destiné aux PME - Promotion de mécanismes et technologies tels que l'écolabellisation, la passation de marchés durables, l'évaluation de la durée de vie, la gestion durable des zones industrielles, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. - Promotion de modes de vie durables et éducation à la consommation durable - Encouragement à l'instauration d'une coopération entre les composantes du PAM et les acteurs et initiatives dans le domaine de la PCD en Méditerranée 					
---	---	--	--	--	--	--

Thème VI : Changement climatique						
Résultat final: Environnement méditerranéen moins vulnérable au changement climatique						
				Total :	959	4 095
Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec les autres actions/partenaires	Apports/ressources (€ 000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Région méditerranéenne à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels</p> <p>Indicateurs: <i>Jeu disponible de 30 indicateurs d'impact du changement climatique spécifiques à la région méditerranéenne</i> <i>Au moins 2 études disponibles sur les impacts du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer</i> <i>Plusieurs études de vulnérabilité sectorielles et transsectorielles</i></p>	<p><u>Meilleure compréhension/prise de conscience des impacts du changement climatique sur l'environnement et les ressources naturelles de la Méditerranée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité marine et côtière (identifier les habitats et espèces les plus vulnérables au changement climatique) et les ressources naturelles (sols, forêts, eaux) - Élaboration d'indicateurs d'impact adaptés au milieu marin et côtier méditerranéen - Évaluation des impacts sur la qualité de l'eau et les risques de pollution résultant du changement climatique, en particulier la désertification, l'érosion, la salinisation, les inondations et l'élévation du niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> - SMDD(2005) - Déclaration d'Almeria (2008) - Protocole GIZC (2008) - PAS BIO (2003) - Protocole ASP & BD (1995) 	<p>GIEC CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code conduite pour une pêche responsable (FAO), Rapports techniques du PAM/PNUE, Mers régionales, CGPM (FAO), Convention-cadre ONU sur les changements climatiques, Institutions de l'UE, FEM, Union pour la Méditerranée Initiative sur l'eau (composante méditerranéenne)</p>	404	2 645	<p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Lacunes dans les connaissances</i></p> <p><i>Manque de données</i></p>

<p>Prestations II Vulnérabilité socio-économique réduite</p> <p>Indicateurs: <i>Disponibilité du rapport sur les coûts du changement climatique dans la région méditerranéenne ('Rapport Stern pour la Méditerranée')</i></p> <p><i>Nombre d'ensembles de lignes directrices sectorielles préparés</i></p> <p><i>Document-cadre sur les dimensions marine et côtière intégrées des stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation</i></p>	<p><u>Meilleure compréhension des enjeux du changement climatique pour l'économie et les sociétés méditerranéennes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyses des impacts socio-économiques du CC (axées sur les activités des zones côtières et maritimes) <p><u>Faciliter la planification/processus d'adaptation pour réduire la vulnérabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement des dimensions marine et côtière des stratégies régionales/ nationales d'adaptation <p><u>Promotion de la production et de la consommation à faible intensité de carbone dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir des méthodes à faible intensité de carbone et des lignes directrices sectorielles (industrie, tourisme, transport maritime, transports et mobilité, agriculture, aménagement des villes et de l'espace) - contribuer au processus visant à désigner la zone de la mer Méditerranée comme "Zone de contrôle des émissions" et à promouvoir d'autres outils convenus pour atténuer les émissions provenant des navires (train de mesures OMI sur les gaz à effet de serre) - tirer parti des études prévisionnelles, promouvoir un scénario de développement alternatif favorisant des modes de transport durables 	<ul style="list-style-type: none"> - SMDD (2005) - Déclaration d'Almeria (2008) - Protocole GIZC (2008) - Protocole ASP & BD (1995) - PAS BIO (2003) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005) 	<p>Convention-cadre sur les CC, Institutions de l'UE, FEM, GIEC, CBD, Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code de conduite pour une pêche responsable, OMI, CDD/ONU</p>	315	1150	<p><i>Manque de données</i></p> <p><i>Réticences envers une économie à faible intensité de carbone</i></p> <p><i>Crise économique mondiale</i></p>
<p>Prestations III Évaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation</p> <p>Indicateurs: <i>- Intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées évalué</i> <i>- Lignes directrices fournies sur les modalités d'évaluation des impacts environnementaux d'au moins 3 technologies</i> <i>- Rapport sur les risques des activités de séquestration du CO₂</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'impact sur l'environnement de la séquestration de CO₂ - Évaluation des modifications des milieux marin et côtier dues aux stratégies et technologies d'atténuation - Intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration d'Almeria (2008) - Articles 5, 18,19 du Protocole GIZC (2008) - Protocole "tellurique" (1996) - Protocole ASP & BD (1995) - PAS BIO (2003) - Protocole "immersions" (1995). 	<p>Convention-cadre sur les CC, GIEC, CBD, Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code de conduite pour une pêche responsable (FAO), Protocole de Londres sur l'immersion, Protocole "Évaluation stratégique environnementale" de la CEE/ONU (2003), OMS, AEE, BM, PNUD, Institutions de l'UE, FEM</p>	240	300	<p><i>Manque de données</i></p> <p><i>État d'avancement des technologies</i></p>

ANNEXE II

Programme de travail et budget 2010-2011

Le Programme de travail stratégique sur cinq ans a été soigneusement conçu pour définir les priorités de durabilité environnementale concernant la zone de la mer Méditerranée et son littoral.

Pour la mise en œuvre effective du plan de 5 ans, un programme de travail biennal a été établi. Il a comporté un processus amplement participatif par lequel l'Unité de coordination et toutes les composantes du PAM se sont employées ensemble à formuler un programme conjoint, pleinement intégré. La méthode utilisée a consisté à relever où se situaient les synergies essentielles entre les diverses composantes et les parties prenantes, et à développer des activités destinées à optimiser l'impact. Alors que le programme sur 5 ans s'inscrit dans une perspective plus stratégique, celui qui porte sur deux ans est axé sur une application concluante et sur les activités requises pour obtenir les résultats escomptés. Le programme de travail sur 5 ans trace l'orientation générale et les activités indicatives, le programme biennal est plus spécifique et indique ce qui sera mené à bien et selon quelles modalités, notamment les ressources nécessaires, les liens et la synergie avec d'autres acteurs et initiatives ainsi que les responsabilités individuelles et/ou collectives de l'exécution au sein du Secrétariat.

Le programme biennal s'inscrit parfaitement dans le programme de travail sur 5 ans. Le même agencement de résultats et de prestations est utilisé, ce qui permet de situer clairement les activités spécifiques du programme biennal au regard des activités indicatives du programme sur cinq ans. Des indicateurs bien définis ont été fournis pour chaque activité. Un travail considérable a également été effectué pour identifier les composantes partenaires au sein du PAM/PNUE, avec les modalités de leur travail en commun. Cet aspect est également indiqué dans le programme biennal, tout comme les liens avec d'autres actions et initiatives connexes afin de démontrer l'ajustement stratégique aux priorités de la région. Enfin, les tableaux comprennent des informations budgétaires succinctes pour chaque prestation, ventilées par source de financement.

Pour la première fois, le total des ressources humaines affectées au Secrétariat du PAM est également indiqué. Par ailleurs, les activités relatives à l'assistance technique sont également consignées. De nouvelles activités ont été inscrites en vue d'engager la mise en œuvre du programme de travail sur cinq ans, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le changement climatique.

Les activités proposées ont été retenues sur la base des travaux précédemment menés et convenus aux réunions des Points focaux des composantes, et elles ont été réorganisées et actualisées pour correspondre au programme de travail stratégique sur cinq ans.

En ce qui concerne la gouvernance, l'accent est mis sur l'application du Document sur la gouvernance, en particulier le renforcement de la cohérence interne en termes de planification, de mobilisation des ressources et d'une politique de coopération régionale à l'unisson. De plus, un système de rapports et un mécanisme de respect des obligations efficaces sont essentiels pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ainsi que l'effectivité et la visibilité globales du PAM.

Le programme de travail portant sur la GIZC, la biodiversité et la prévention et maîtrise de la pollution représente une reprise actualisée du pilier traditionnel du travail effectué par le PAM en matière de protection des écosystèmes, y compris la protection des sols. Des objectifs ambitieux ont été fixés en regard des mesures et programmes juridiquement contraignants de réduction de la pollution, de la création de nouvelles aires marines protégées et du renforcement de la gestion de ces aires, préparant ainsi la voie à l'application du nouveau Protocole GIZC et à la prise d'un certain nombre de mesures visant à réduire l'impact de différents facteurs sur la zone de la mer Méditerranée et son littoral.

Les activités proposées au titre du changement climatique assureront aux Parties contractantes une meilleure connaissance du phénomène et des mesures d'adaptation et d'atténuation possibles, et elles nourriront les travaux de la CMDD.

La mise en œuvre du programme de travail biennal repose sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et sur des ressources externes, dont certaines devront être mobilisées. Le Secrétariat est fermement résolu à élaborer un plan de mobilisation de ressources visant à financer les priorités encore mises entre parenthèses dans la proposition actuelle. Par ailleurs, la mise en œuvre du programme sera

solidement appuyée par le nouveau projet FEM, par le projet SAFEMED, le projet PAM/CE sur les aires marines protégées situées au delà des juridictions nationales et sur l'approche écosystémique, ainsi que par les programmes AZAHAR et FFEM. Le Secrétariat est reconnaissant envers tous ces bailleurs de fonds de la confiance et de l'appui qu'ils accordent ainsi au PAM.

Un relèvement de 2,5%, à compter de 2011, des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale permettra au Secrétariat de mener à bien certaines des nouvelles tâches qui lui ont été assignées, telles que l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement et l'évaluation de la SMDD.

Il convient aussi de noter que les sources externes pour la réalisation des activités de l'INFO/RAC et du CAR/PP au titre du programme de travail biennal portent sur toutes les dépenses, à savoir : personnel, contrats, fournitures, selon les législations et règlements budgétaires nationaux respectifs. Par contre, les montants du budget du Fonds d'affectation spéciale de 122 000 euros (INFO/RAC) et de 2 euros (CAR/PP) suivent les règles budgétaires du PAM/PNUE.

Thème I : Gouvernance												
Priorité/Résultat final: Convention de Barcelone, Protocoles et stratégies dûment mises en œuvre												
Prestations :	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000 €)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	R. hum.
Prestations 1.1 Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel								883 ²				938 ¹
<i>Processus décisionnel intégré et plus cohérent au sein du PAM/PNUE</i>	1.1.1 Dix-septième réunion des Parties contractantes	Unité de coordination avec la contribution des composantes et programmes du PAM	Enquêtes de satisfaction auprès des organes décisionnels et des partenaires quant à la qualité, la ponctualité et la pertinence des travaux du PAM, communiquées aux Parties contractantes dans les langues officielles et dans les délais impartis.								(200)	
	1.1.2 Réunions du Bureau (trois au cours de l'exercice biennal)		Progrès contrôlés, orientations fournies au Secrétariat, rapports des réunions du Bureau soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes	50		(10)		40				

² Ventilation des dépenses/ressources humaines : 2010: Unité de coordination 380, MED POL 68, REMPEC 160, Plan Bleu 160, CAR/PAP 35, CAR/ASP 35, CAR/PP 45; 2011: Unité de coordination 365, MED POL 54, REMPEC 200, Plan Bleu 170, CAR/PAP 50, CAR/ASP 50, CAR/PP 49

	1.1.3 Réunion des Points focaux du PAM et réunions des Points focaux des composantes alignées		Progrès accomplis du cours du précédent exercice biennal contrôlés, programme de travail et projets de décisions finalisés pour soumission à la réunion des Parties contractantes						100		(100)		
	1.1.4 14 ^{ème} réunion de la CMDD		Recommandations de la CMDD élaborées pour soumission à la réunion des Parties contractantes						45		(50) ³		
	1.1.5 Réunions du Comité directeur de la CMDD		Progrès accomplis contrôlés, orientations fournies au Secrétariat, rapports du Comité directeur de la CMDD soumis à la réunion de la CMDD		20		(10)		20		(10)		
	1.1.6 Réunion des Points focaux nationaux du MED POL	MED POL en consultation avec l'Unité de coordination	Programme correctement coordonné avec les Points focaux. Activités menées au cours du précédent exercice biennal et programme d'activités pour l'exercice biennal suivant approuvés pour examen par la réunion des Points focaux du PAM	Décisions de la Quinzième réunion des Parties contractantes Réunion des Points focaux du PAM Réunions du Bureau Seizième réunion des Parties contractantes					40		(20)		
	1.1.7 Réunion des Points focaux du REMPEC	REMPEC en consultation avec l'Unité de coordination								52			
	1.1.8 Réunion des Points focaux du CAR/PB	CAR/PB en consultation avec l'Unité de coordination								23			
	1.1.9 Réunion des Points focaux du CAR/PAP	CAR/PAP en consultation avec l'Unité de coordination:								25			
	1.1.10 Réunion des Points focaux du CAR/ASP (10 ^e réunion)	CAR/ASP en consultation avec l'Unité de coordination								64,7			

³ Concours financier attendu du pays hôte

	1.1.11 Réunion des Points focaux de l'INFO/RAC	INFO/ RAC en consultation avec l'Unité de coordination									25	
	1.1.12 Réunion des Points focaux du CAR/PP	CAR/PP en consultation avec l'Unité de coordination						0,001			60	
<u>Gestion des questions horizontales</u>	1.1.13 Gestion des questions horizontales	Unité de coordination en collaboration avec toutes les composantes du PAM	Vision concernant l'écosystème de la zone de la mer Méditerranée et autres documents soumis à la réunion des experts désignés par les gouvernements conformément à la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique	PNUE, CBD, AoA, Directive Stratégie marine de l'UE, OSPAR, HELCOM			(10)				(10)	
	1.1.14 Approche écosystémique, dont la réunion des experts désignés par les gouvernements				105							
	1.1.15 Préparation/traduction des rapports des organes décisionnels	Unité de coordination	Rapports officiels des organes décisionnels traduits dans les langues officielles du PAM en vertu du règlement intérieur		30				30			
<u>Questions émergentes</u>	1.1.16 Gouvernance de la haute mer	Unité de coordination, CAR/ASP et MED POL	Impact potentiel des questions émergentes sur le système du PAM, suivi, analysé et traité par les organes décisionnels du PAM s'il y a lieu Sites possibles d'ASPIM identifiés en haute mer avec la participation des Parties contractantes	Conventions Droit de la mer, PNUE, CBD, Protocole de Londres sur l'immersion, UICN, Projet PAM/CE sur les ASPIM Projet de Part. strat. FEM			CAR ASP (15) ⁴				CAR ASP (5)	
	1.1.17 Séquestration du carbone						MED POL 30					

⁴ Projet 21.0401/2008/519114/SUB/D2 ("Appui à la Convention de Barcelone pour l'application de l'approche écosystémique, y compris la création d'AMP en haute mer/grands fonds") financé par la CE

<p><i>Système intégré de formulation, financement, suivi et application effective des programmes biennal et sur 5 ans Programmes dûment appliqués:</i></p>	1.1.18 Capacité améliorée de planification stratégique intégrée	<p>Unité de coordination, composantes du PAM, CEC</p>	<p>-Système intégré efficace de planification et budgétisation établi -Recommandations de l'audit pleinement appliquées - Programme sur 5 ans indiquant clairement la stratégie et les priorités -Programme biennal aligné sur les priorités stratégiques -Mobilisation accrue de ressources externes - Plan de mobilisation de ressources finalisé et soumis au Bureau pour examen et conseils concernant le suivi - Jeu d'indicateurs pour suivre le rapport coût-efficacité de l'application du programme de travail convenus et documentés - Nombre d'accords de pays hôte signés</p>	<p>Rapports techniques PAM/PNUE, Conseil d'administration PNUE</p>	<p>25</p>	<p>(60)</p>	<p></p>	<p>17,7</p>	<p>10</p>	<p>(60)</p>	<p></p>
	1.1.19 Plan de mobilisation conjointe de ressources élaboré										
	1.1.20 Programme stratégique sur 5 ans mieux aligné sur les priorités										
	1.1.21 Programme de travail 2012-2013 aligné sur le programme de travail sur 5 ans										
	1.1.22 Suivi et évaluation des programmes de 5ans et 2 ans au moyen de méthodes normalisées										
	1.1.23 Accords de pays hôte révisés finalisés	<p>Unité de coordination, Parties contractantes accueillant un CAR</p>									
1.1.24 Formuler et appliquer une politique interne orientée vers des résultats et des arrangements de partenariat efficaces	<p>Unité de coordination Avec l'appui des composantes du PAM, Partenaires du PAM</p>	<p>- Nombre de partenariats conjoints établis - Indicateurs pour surveiller l'application des accords de collaboration élaborés et suivis - Accords de collaboration existants avec des acteurs régionaux clés actualisés et communiqués pour avis au Bureau</p>	<p>UpM, Programme de travail conjoint PAM-CE, Programme de travail conjoint PAM-AEE, BM, PNUD, Conventions mondiales ONU, Projet FEM/BM "Sustainable Med"</p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	
1.1.25 Actualiser et élargir les accords de collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux essentiels (CE, AEE, CBD, RAMSAR, UICN, MEDWET)											

	1.1.26 Partenariat et coopération: appui aux ONG selon les critères convenus en commun avec le Bureau et les Points focaux du PAM Participation des ONG au processus décisionnel du PAM	Unité de coordination Avec l'appui des composantes du PAM, Partenaires du PAM	- Liste des partenaires du PAM revue et mise à jour sur la base de la Décision IG 19/5 - Nombre de politiques/décisions ayant fait l'objet d'une consultation avec des partenaires du PAM avant leur adoption - Application de la Décision IG 19/5 sur la coopération PAM/société civile suivie et donnant lieu à un rapport soumis au Bureau et à la réunion des Pc	Politique ONU de coopération avec la société civile, Conseil d'administration PNUE, UpM, EuroMed, Horizon 2020, Projet de Part. Strat. FEM	10	45			15	40		
	1.1.27 Coordination efficace du Projet de Part. strat. FEM	Unité de gestion du projet FEM, Unité de coordination, CEC	Gestion du Projet FEM pleinement opérationnelle et efficace afin de coordonner l'application de la politique marine et côtière en Méditerranée	PNUE, BM	127		414		105		371	
Prestations	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000 €)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.
<u>Prestations 1.2</u> Déficiences d'application corrigées: Parties contractantes aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies adoptées								625				632
<i>Politiques, lignes directrices, plans d'action régionaux pour une application efficace de la CDD</i>	1.2.1 Mise en œuvre de la SMDD comportant une évaluation des questions de sa gouvernance	Unité de coordination en collaboration avec des composantes du PAM	Rapport d'évaluation et recommandations de suivi de la SMDD soumis au Comité directeur de la CMDD et à la Dix-septième réunion des Parties contractantes	CDD/ONU, PNUD, Convention-cadre sur les changements climatiques, OCDE, OMT, UE	30		(40)		60			

<u>efficace de la CDB, de ses Protocoles et des stratégies adoptées</u>	1.2.2 Réunions de consultation et ateliers régionaux pour appuyer les SNDD, évaluation de la SMDD, enjeux et problématiques de l'intégration de l'environnement et du développement	Unité de coordination avec le concours du CAR/Plan Bleu et d'autres composantes du PAM		20					20	(40)	
*	1.2.3 Réalisations de dépliants résumant les données essentielles concernant la mise en œuvre de la SMDD, études nationales sur l'intégration des dispositions de la SMDD dans les politiques publiques, révision des indicateurs prioritaires de la SMDD	CAR/PB avec l'Unité de coordination et les autres CAR	Nombre de dépliants diffusés, Nombre d'études nationales réalisées, Nombre d'indicateurs révisés		15				15		
	1.2.4 Formulation de programmes et mesures relatifs au mercure, au secteur agroalimentaire et aux produits chimiques inscrits à l'annexe A de la Convention de Stockholm Convention, et réunion d'experts désignés par les gouvernements pour les finaliser	MED POL et CAR/PP en consultation avec l'Unité de coordination	Programmes et mesures formulés et soumis au groupe d'experts désignés par les gouvernements	Programme mondial d'action (GPA/PNUE), Horizon 2020, OSPAR, MESHIP, BM, Part. strat. FEM	30 (MED POL) 40 (MED POL)		20 (MED POL)		10 (MED POL)		
	1.2.5 Organisation d'une réunion des parties prenantes nationales 2. Mise au point de valeurs limites-seuil nationales (VLSN) pour un pays méditerranéen, 3. Impression et publication de la carte des sites régionaux d'immersion de matériel de guerre	MED POL	1. Montages institutionnels et coopération entre parties prenantes nationales améliorés 2. VLSN soumis pour approbation par l'autorité nationale 3. Carte distribuée à tous les pays et acteurs concernés	Convention et Protocole de Londres sur l'immersion	15				10		

	1.2.6 Élaboration d'un plan d'action stratégique régional pour la gestion des débris, avec ses incidences financières	MED POL	Plan d'action stratégique soumis aux Parties contractantes	Programme mondial d'action (GPA/PNUE)	5							
	1.2.7 Exécution de certaines activités du Plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans des pays arabes: 1) préparation de la base de données sur les déchets dangereux et produits chimiques interdits ; et 2) manuel de formation destiné aux agents et inspecteurs portuaires	MED POL	1. La base de données est opérationnelle 2. Le manuel de formation destiné aux agents et inspecteurs portuaires est rédigé, publié et diffusé.	Convention de Bâle et ses Centres régionaux	25			10				
	1.2.8 Réunion d'un réseau d'inspecteurs sur la mise en conformité et l'application effective de la législation 1.2.9 Octroi d'une aide technique, institutionnelle, organisationnelle, financière à deux pays pour renforcer leurs corps d'inspecteurs	MED POL	Finalisation des indicateurs de conformité et d'application effective Aide fournie à deux pays	Projet de Part. strat. FEM, OMS, Procédures et mécanismes de respect des obligations du PAM	10		28 FEM	48			28 FEM	
* -	1.2.10 Octroi d'une aide et de bourses à des scientifiques pour une formation	MED POL	20 scientifiques participent aux manifestations MED POL sur cette question		15			15				
* -	1.2.11 Fournir une expertise pour la transposition de l'annexe I de la Convention MARPOL dans la législation nationale	REMPEC	La législation nationale appliquant l'annexe I de MARPOL instaurée dans les Pc ayant bénéficié de l'assistance d'experts	SAFEMED,	5			5				
* -	1.2.12 Atelier sur la mise en œuvre des annexes I et II de MARPOL	REMPEC	Annexes I et II de MARPOL correctement mises en œuvre par les Pc participantes	SAFEMED	30		74					
* -	1.2.13 Atelier sur la mise en œuvre de l'annexe VI de MARPOL	REMPEC	Annexe VI de MARPOL ratifiée et mise en œuvre par les Pc participantes	SAFEMED	25		57					

* -	1.2.14 Atelier sur les violations de l'annexe I de MARPOL	REMPEC	Procédure de poursuites des contrevenants devant les tribunaux par les autorités de l'État du pavillon et de l'État côtier instaurée par les Pc participantes	HELCOM, Accord de Bonn, Réseau de magistrats/ procureurs en charge des poursuites					17			
* -	1.2.15 Fournir une expertise sur les procédures et systèmes nationaux de surveillance continue	REMPEC et pays volontaires au sein et en en dehors de la Convention de Barcelone	Déficiences du système national de surveillance aérienne relevées et améliorations entreprises par les Pc qui ont bénéficié du concours d'experts		10							
	1.2.16 Étude de la possibilité de développer une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction	REMPEC et pays concernés	Système sous-régional de surveillance exploré	Accord sous-régional entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie, missions aériennes de surveillance de la mer du Nord								
* -	1.2.17 Renforcement du régime de contrôle par l'État du port en Méditerranée	Mémorandum d'accord du REMPEC, de l'EMSA et des administrations maritimes sur le contrôle par l'État du port	Campagne convenue d'inspection concentrée sur 3 jours concernant les déficiences d'application de l'annexe I de MARPOL	SAFEMED, Mémorandum d'accord, Unité de coordination			67				67	
* -	1.2.18 Assistance pour renforcer les capacités des administrations maritimes et assurer une application effective par l'État du pavillon	REMPEC, Université maritime mondiale(WMU), EMSA					138,5				138,5	
	1.2.19 Tenir une réunion de la task force régionale Globallast et un atelier régional d'harmonisation	REMPEC CAR/ASP	Avant-projet convenu concernant une stratégie régionale intégrée sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces invasives	FEM/PNUD/OMI: Partenariats Globallast GLOBALLAST	26,5			Dans l'attente approbation par l'OMI				
	1.2.20 Réaliser une étude sur un réseau approprié de lieux de refuge en Méditerranée	REMPEC,	Approche coordonnée possible en vue de désigner de tels lieux de refuge en cas de survenue d'un accident	SAFEMED, EMSA	1		19					

* -	1.2.21 Bilan de l'état actuel de la GIZC dans les pays méditerranéens, avec un inventaire des diverses expériences nationales/locales concernant une zone non constructible du littoral	CAR/PAP	Questionnaire rempli sur le bilan de la GIZC Rapport sur le bilan de la GIZC en Méditerranée rédigé, publié et diffusé	Pegaso (7 ^e Programme-cadre de l'UE)	20				30			
	1.2.22 Poursuite des investigations sur une étude de faisabilité d'un Fonds méditerranéen pour l'indemnisation des dommages, Disponibilité et développement du marché de l'assurance, Atelier régional pour l'examen des résultats à tenir juste avant la réunion du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation	Unité de coordination avec l'appui du MED POL, du REMPEC et du CAR/ASP	Suggestions et propositions, selon le cas, soumises pour examen à la réunion des Pc de 2011	Conventions ONU sur la responsabilité et la réparation, Directive UE sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages environnementaux Travaux de la CBD et Lignes directrices PNUE sur la même question	30	10	(30)		5	20	(50)	
* -	1.2.23 Aider les pays à soumettre des rapports en application de l'art. 26 de la Convention de Barcelone	Unité de coordination, MED POL, REMPEC et CASR/ASP	Nombre de rapports soumis en augmentation		25				15	10		
* -	1.2.24 Revalorisation du système de rapports en ligne en vue de le rendre plus convivial et efficace	INFO/RAC et Unité de coordination en consultation avec les autres composantes du PAM	Nombre accru de rapport soumis en ligne Nombre accru d'informations évaluées en ligne Base de données mise en place et pleinement opérationnelle, Outils d'harmonisation définis et appliqués.	INFO/PAM, Systèmes d'information des Nations Unies et autres systèmes d'information régionaux			100					
	1.2.25 Accroître l'harmonisation du système de rapports	Unité de coordination en collaboration avec MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP	Formulaire de rapport et indicateurs d'efficacité achevés Atelier régional sur les rapports et les indicateurs	CBD, GPA/PNUE, Convention de Bâle, Protocole de Londres sur l'immersion, Directives de l'UE	10							
	1.2.26 Mettre en place une base de données sur les aspects juridiques et institutionnels de la mise en œuvre	Unité de coordination avec l'appui de l'INFO/RAC	Formulaire de rapport sur le Protocole GIZC intégré dans le système de rapports en ligne du PAM						10	10		

* -	1.2.27 Finaliser le formulaire de rapport sur le Protocole GIZC	Unité de coordination et CAR/PAP avec l'appui du CAR/PB		Système de rapports du PAM, AEE, Indicateurs de DD concernant la GIZC	10 (Unité coord)					10	(40) CAR/PAP	
* -	1.2.28 Préparation d'un guide explicatif du texte du Protocole GIZC	Unité de coordination et CAR/PAP	Guide explicatif établi, publié et diffusé	Pegaso (7 ^e programme-cadre de l'UE)	10 (CAR PAP)				11,2 (CAR/PAP)			
	1.2.29 Dispositions amorcées pour un Infosystème sur le Protocole GIZC	CAR/PAP et INFO/RAC	Infosystème conçu, conditions requises du système définies	Infosystème PAM			17				55	
	1.2.30 Évaluation de l'état d'application de la Convention et de ses Protocoles en application des prescriptions du Document sur la gouvernance	Unité de coordination	Rapport soumis au Comité de respect des obligations et à la réunion des Pc Résultats diffusés Difficultés d'application recensées	Rapport du PAM sur l'état de l'environnement et du développement					15			
	1.2.31 Assistance juridique aux pays pour le développement de leur législation et réglementation appliquant les instruments juridiques du PAM et promotion de leur entrée en vigueur	Unité de coordination	Législation et réglementation renforcées et valorisées	Conventions ONU pertinentes	15				15	10		

	1.2.32 Procédures et mécanismes de respect des obligations pleinement opérationnels	Comité de respect des obligations Unité de coordination avec l'appui, selon le cas, d'autres composantes du PAM	Documents de travail sur les situations de non-respect des obligations et d'autres fonctions du Comité, établis et diffusés en temps voulu	Comités de respect des obligations établis au titre d'autres conventions des Nations Unies	42	10	(20)		65,051	45	(20)	
	1.2.33 Essai des indicateurs d'efficacité	Unité de coordination en étroite coopération avec le PB et d'autres composantes du PAM	Indicateurs d'efficacité prioritaires, réalistes et pertinents proposés aux réunions des Points focaux du PAM et des composantes du PAM	AEE, PNUE, Horizon 2020, Projet de Part. strat. FEM	20	MED POL 5	(20)		20	MED POL 5	(20)	
	1.2.34 Assistance juridique à l'Unité de coordination et aux composantes du PAM	Unité de coordination	Conseils juridiques sur les questions juridiques émergentes de nature horizontale dûment fournis à temps	Politique internationale et droit international, droit de l'environnement international et européen	10				10			
	1.2.35 Aider les pays à mettre en place des réseaux de surveillance d'habitats clés	CAR/ASP, PAM	Nombre de sites surveillés ou d'ASP prises en compte, nombre d'habitats ou espèces sensibles surveillés	Partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action sur la végétation et du plan d'action sur le coralligène	15				15			
	1.2.36 Réaliser des évaluations régulières des ASPIM	CAR/ASP	% d'ASPIM évaluées	Gestionnaires et/ou acteurs concernés d'ASPIM, experts nationaux					5			

Prestations :	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	Rhum.	MTF	CE	EXT	R. hum.	
Prestations 1.3 Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace								1027 ⁴					1025 ⁵
<u><i>Système efficace de gestion des connaissances (aux fins de la communication des informations produites par les composantes du PAM)</i></u> * (en partie)	1.3.1 Politique avisée et intégrée du PAM élaborée sur l'évaluation du milieu marin et côtier	Unité de coordination en coopération avec les composantes du PAM	Politique d'évaluation du milieu marin et côtier élaborée et intégrée à l'approche d'évaluation élargie	AoA, COI/UNESCO			(25)				(25)		
	1.3.2 Poursuite du développement et de l'intégration des éléments constitutifs de l'infoPAM, SIMEDD y compris, et application de l'approche écosystémique	INFO/RAC et Unité de coordination en consultation avec les autres composantes du PAM	Service de répertoires en ligne du PAM Réseau de PFN sur les outils/technologies d'information et communication <u>Atelier du PAM/PNUE sur la mise en place d'une infrastructure de données spatiales (IDS) pour examiner les expériences acquises, les besoins, possibilités, enjeux, acteurs clés et communautés d'utilisateurs,</u> GeoPortail InfoPAM, Principes de partage des données PAM/PNUE, Lignes directrices sur le test d'interopérabilité, Service de téléassistance aux Pc pour les activités de rapport en ligne	InfoPAM, Systèmes d'information des Nations Unies et autres infosystèmes régionaux, Live, INSPIRE, PNUE, SEIS, Horizon 2020 : sous-groupe d'examen, suivi et recherche, Projet PEGASO (7 ^e Programme-cadre de l'UE)			268 (950)				150		

⁵ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 190, CAR/ASP 27, INFO/RAC 500, MED POL 30, CAR/PAP 15, REMPEC 41, PB 170, CAR/PP 54
2011: Unité de coordination 195; CAR/ASP 29; INFO/RAC 500; MED POL 23; CAR/PAP 15; REMPEC 34; PB 170, CAR/PP 59

* (en partie)	1.3.3 Développement du SIMEDD Actualisation et production de .métadonnées et catalogue de données	PB avec l'INFO/RAC et l'Unité de coordination	- SIMEDD développé - Nombre d'entrées mises à jour - Nombre de hits sur le site web dédié		5		35		8		35		
	1.3.4 Développement du SIG pour l'Infosystème MED POL	INFO/RAC, MED POL	Système opérationnel, Couche SIG pour le GeoPortail InfoPAM	INSPIRE, SEIS	MED POL 10		INFO/RAC 45		MED POL 10		INFO/RAC 22		
	1.3.5 Gestion des bases de données MED POL	MED POL	Données et informations correctement gérées et aisément accessibles		10				10				
	1.3.6 Amorce de module de plateforme pour l'Infosystème REMPEC	INFO/RAC, REMPEC	Rapport sur la situation des technologies de l'information et feuille de route pour faciliter la disponibilité de données sur les activités maritimes, la préparation et l'intervention contre les accidents de pollution Outils électroniques efficaces et interactifs pour faciliter la diffusion de l'information provenant ou à destination des Pc	GRID/PNUe, Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMed, SAFEMED Projet FEM pour le grand écosystème marin MED Activités relatives à (MyOcean), Cosmo-SkyMed EMSA		RE MP EC 12	INFO/RAC 28				INFO/RAC 25		
	1.3.7 Renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux de collecte de données et diffusion d'informations sur les espèces invasives non indigènes	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre d'espèces inventoriées/ Nombre de pays/institutions appuyant ce mécanisme de recueil des informations	UICN, CIESM		15				10			
	1.3.8 Réduction de l'empreinte écologique du PAM à travers des activités I&C	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Lignes directrices sur le "verdissement" de la Convention de Barcelone et les mesures de compensation du CO2				25					15	
	1.3.9 Réviser la Stratégie d'information & communication du PAM et développer des activités de vulgarisation	Unité de coordination, INFO/RAC	Stratégie révisée soumise pour examen et approbation		50				10		(50)		

	1.3.10 Préparation du deuxième Rapport sur l'environnement et le développement	Toutes les composantes et l'Unité de coordination	Rapport diffusé	Système de rapports du PAM, Rapport de l'AEE, GEO etc.			(60)		60			
	1.3.11 Nouvelle publication actualisée comportant le texte des instruments juridiques du PAM, et d'un dépliant sur la CMDD	Unité de coordination	Publication réalisée et diffusée avant la réunion des Points focaux du PAM		10							
	1.3.12 Mise à jour des différentes sections d'information de MedSIG (herbiers marins, coralligène,) et bases de données bibliographiques régionales	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre de bases de données bibliographiques créées, Nombre de références dans chaque base de données Nombre de données géoréférencées intégrées dans MEDSIG	MedRAS, UICN	10				10			
	1.3.13 Contribution/ coopération aux rapports environnementaux et collectifs du PAM	INFO/RAC	Outils d'information/ communication pour améliorer la diffusion, la visibilité et l'impact des Rapports techniques du PAM aux niveaux régional et national, par ex. : supports d'information généraux, posters, brochures, dépliants, points d'information, fiches documentaires				5				5	
	1.3.14 Organisation de symposiums pour faire le bilan des connaissances régionales d'intérêt pour l'application des plans d'action concernant les espèces: a) Quatrième symposium sur la végétation marine b) Deuxième symposium sur les oiseaux marins	CAR/ASP Partenaires du plan d'action sur la végétation CAR/ASP, Birdlife, Partenaires du plan d'action sur les oiseaux, ONG concernées	a) Meilleure diffusion des connaissances scientifiques sur les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I du Protocole ASP & BD b) Meilleure diffusion des connaissances scientifiques sur les espèces de plantes inscrites à l'annexe II du Protocole ASP & BD	PAM et CAR/ASP, Partenaires	18				15			

1.3.15 Identification des opportunités de coopération en R&D sur le milieu marin et côtier	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Liens avec les opportunités existantes de financement de la recherche dans le cadre de la coopération scientifique et technique méditerranéenne	OARE AEE/Eionet, SEIS, Horizon 2020: Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED ENP ETC/Eau CORDIS, MoCo, MIRA, EMODNET		17				17	
1.3.16 Collecte et diffusion des résultats du projet de R & D relatifs au milieu marin et côtier	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Base de données/ élaboration du catalogue sur les bonnes pratique, outils, lignes directrices et expériences Promotion de séminaires et ateliers sur la S & T	OARE EEA/Eionet SEIS, Horizon 2020 Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED. ENP ETC/Eau CORDIS, MoCo, MIRA PEGASO (Projet du 7 ^e programme-cadre de l'UE) EMODNET		25				140	
1.3.17 Diffusion des possibilités offertes par les technologies innovantes d'observation de la Terre	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Rapport de situation sur les initiatives existantes d'observation de la Terre (satellite, in situ, aérienne) et avantages pour l'application de la Convention de Barcelone	AEE/Eionet, SEIS Horizon 2020: Sous-groupe d'examen, suivi & recherche EuroMED, ENP ETC/Eau ETC/LUSI, CORDIS MoCo MIRA Projet GMES (My Ocean) Cosmo-SkyMed EMODNET GEO/GEOSS		55				20	

	<p>1.3.18 Examen, en coopération avec les autres composantes du PAM, des outils et moyens existants de surveillance et de veille de la mer Méditerranée et de son littoral</p>	<p>INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM</p>	<p>Aider à la mise en place d'une plateforme internet commune pour rassembler les informations émanant des CAR et des partenaires méditerranéens sur les grandes menaces en jeu Appui à un "Système d'alerte précoce" sur les grands enjeux environnementaux dans la région méditerranéenne</p>	<p>AEE/Eionet, SEIS, Horizon 2020 : sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED ENP ETC/Eau ETC/LUSI CORDIS, MoCo, MIRA Projet GMES (My Ocean) Cosmo-SkyMed EMODNET GEO/GEOSS</p>		<p>0</p>				<p>100</p>	
	<p>1.3.19 Projet FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée - Composante 4.3 – Stratégie de réplification</p>	<p>INFO/RAC Équipe FEM</p>	<p>Mise sur pied de l'équipe de réplification du projet; Développement d'une plateforme TIC; Analyse et diffusion de l'information; Organisation de deux réunions sur la réplification Conception et application de mécanismes de diffusion et construction de partenariats; Organisation d'une conférence régionale; Conception et application d'un système de notation de la réplification; Facilitation initiale du développement du projet in situ</p>	<p>Agences d'exécution du Projet FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée</p>		<p>295</p>				<p>295</p>	

<u>Communication, participation et éducation</u>	1.3.20 Supports de communication et/ou couverture par les médias de questions importantes, campagnes de sensibilisation, conférences de presse	Unité de coordination	Fréquence d'exposition des activités du PAM sur des questions importantes dans les médias et les publications, augmentation du nombre de campagnes de sensibilisation		42		15		24				
	1.3.21 Contribution à l'amélioration de la communication interne	INFO/RAC Unité de coordination	Réseau de Points focaux sur l'information & communication (IC) Contribution à l'application de la stratégie d'IC grâce à l'organisation d'activités et manifestations convenues Contribution aux plans annuels d'IC Enquête sur les besoins en IC	Réseau "Green spider" de l'UE			60				20		
	1.3.22 Contribution à l'amélioration de la communication externe et des connexions du PAM avec le monde hors Coinvention de Barcelone	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Application de la Stratégie	Conventions Nations Unies Mers régionales PNUE Infoterra PNUE AEE/Eionet Horizon 2020: Sous groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED, ENP MEDSTAT/Env		66		149		66		84	
	1.3.23 Le site web du PAM révisé et mis à jour est opérationnel	Unité de coordination INFO/RAC Autres composantes	Nombre d'accès accru au site web du PAM			3				2			
	1.3.24 Maintenance du site web du MED POL	MED POL	Site web opérationnel	Stratégie d'information et de communication du PAM		5				5			
	1.3.25 Développer le site web du CAR/ASP en un Centre d'échange d'informations sur la biodiversité	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre de connexions sur le site web Nombre de flash d'information			10				10			

1.3.26 Deux numéros thématiques du magazine du PAM publiés chaque année	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Publiés en trois langues dans les délais impartis. Liste de distribution élargie		40				30			
1.3.27 Numéros mensuels du bulletin d'information électronique du PAM	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Publiés en anglais dans les délais impartis. Liste de distribution élargie									
1.3.28 Publication de numéros de la Série des rapports techniques (MTS) sur des questions thématiques	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Rapports publiés et diffusés sur CD-ROM		7				3			
1.3.29 Préparation de supports d'information sur les activités MED POL	MED POL	Visibilité des activités MED POL améliorée	Stratégie d'information et de communication du PAM	15				11	4		
1.3.30 Bibliothèque régulièrement revalorisée et opérationnelle	Unité de coordination	Nombre accru de demandes d'usager adressées à la bibliothèque		5							
1.3.31 Organisation de manifestations/événements du PAM et participation à ceux-ci	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Prix de l'environnement méditerranéen Catalogue du prix de l'environnement				160				201	
1.3.32 Manifestations visant à promouvoir la visibilité du PAM et la sensibilisation du public		Manifestations ciblées sur les jeunes dans le cadre de la réunion des Pc et de ses manifestations parallèles : Journée des Nations Unies comme la Journée MED (10 juin.), la Journée du littoral (24 octobre), la Journée de la biodiversité		20 5,6 CAR/ PAP		15		15		(10) CAR/ PAP	

	1.3.33 Améliorer la communication avec la société civile et le secteur privé sur la production et la consommation durables (PCD), y compris l'échange d'informations sur les meilleures pratiques concernant les kits éducatifs	INFO/RAC CAR/PP	Lancement et diffusion de rapports, vidéos, études et lignes directrices sur la PCD Kits scolaires sur la PCD	Processus de Marrakech (Nations Unies) – Groupes d'étude sur "les modes de vie durables " et "L'éducation à la consommation durable"		30				30	
	1.3.34 Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée:- Composante 4.2 – Stratégie d'information et communication	INFO/RAC Équipe FEM	Production d'un site Intranet/Internet et d'un magazine en ligne; Conception, production de supports IC spéciaux; Participation à des événements environnementaux nationaux et internationaux, Planification d'une campagne audiovisuelle ciblée	Agences d'exécution du Projet de Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée		195				195	
	1.3.35 Plan d'urgence pour des activités conjoncturelles (en accord avec les composantes du PAM)	INFO/RAC	À définir			100				100	

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières												
Résultat final: Développement durable des zones côtières renforcé												
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	CE	EXT	R. hum.
Prestations 2.1 La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)								514,7 ⁶				492,1 ⁷
	2.1.1 Essai de la méthodologie prospective d'aménagement de l'espace "Imagine" à différentes échelles spatiales	CAR/PB, CAR/PAP, Unité de coordination	3 études de cas menées à bien	Projet PEGASO avec la CT de Barcelone et l'AEE	25		65				65	
	2.1.2 Finalisation du Programme d'aménagement côtier (PAC) du Maroc Exécution des activités du PAC en Espagne Activités préparatoires des PAC en Italie, au Monténégro et en France	Rôle de coordination du CAR/PAP, supervision globale de l'Unité de coordination Appui d'autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapports finals, Conférence de clôture pour le PAC Maroc. Atelier de lancement organisé et rapports à mi-parcours soumis pour le PAC Espagne. Étude de faisabilité, accord de projet et atelier de lancement pour le PAC Italie. Accord de projet et atelier de lancement pour le PAC Monténégro. Étude de faisabilité et accord de projet pour le PAC France	Comités nationaux de pilotage des PAC Autres institutions/organisations extérieures; acteurs concernés; donateurs	10	120	⁸		10	120		

⁶ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: CAR/PB 135, CAR/PAP 313, CAR/ASP 25.7, REMPEC 34

⁷ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: CAR/PB 140, CAR/PAP 303, CAR/ASP 26,4, REMPEC 16,7

⁸ Contribution en espèces et en nature de 4 000 000 € du Ministère italien et des régions pour le PAC Italie. Sera allouée conformément à la législation italienne sur le budget, pour 2010 et 2011.

⁹ Contribution en espèces et en nature de 1 020 000 € du Ministère espagnol et de la région d'Andalousie pour le PAC Levante de Almeria (Espagne), pour 2010 et 2011.

	2.1.3 Exécution des activités GIZC de la "Composante régionale" du Projet pour le grand écosystème marin de la Méditerranée du FEM	CAR/PAP (activités pertinentes); pays associés au projet; partenaires du FEM; autres composantes du PAM	Projets de stratégies GIZC, atelier sur les PAN, stage de formation à la GIZC et esquisses de stratégies GIZC	BM/METAP; Projet Pegaso (7 ^e programme- cadre de l'UE)	10		96		10		231	
	2.1.4 Organisation de deux ateliers de formation sur le Protocole GIZC	CAR/PAP; Unité de coordination du PAM (appui à la préparation et à la coordination); ONG, société civile	Deux ateliers de formation organisés Nombre de participants aux ateliers	Unité de coordination du PAM; INFO/RAC	10		(25)				(25)	
	2.1.5 Exécution du projet PEGASO (7 ^e programme-cadre de l'UE) sur la GIZC; plateforme de gouvernance GIZC partagée pour les Bassins de la Méditerranée et de la mer Noire	CAR/PAP (ensembles de travaux pertinents); autres partenaires du projet	- Projet de plateforme de gouvernance GIZC -Plateforme de gouvernance GIZC partagée interactive	Partenaires du projet	10		85		5		85	
	2.1.6 Rapports sur l'état actuel des systèmes d'aménagement de l'espace (maritime et terrestre) dans les pays méditerranéens	CAR/PAP; pays fournissant une information sur les systèmes d'aménagement et leurs déficiences	Nombre de bilans établis sur l'aménagement de l'espace	UE	15				15			
	2.1.7 Rapport de synthèse des études thématiques pour l'application des méthodes/outils de gestion paysagère (établis lors de l'exercice biennal précédent)	CAR/PAP	Rapport de synthèse sur les méthodes de gestion paysagère établi	Projet EucaLand (UE)	7							
	2.1.8 Atelier régional de présentation des méthodes et outils de gestion paysagère	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	Projet EucaLand de l'UE, Conseil de l'Europe; UNESCO	20							

	2.1.9 Atelier régional chargé de proposer des mesures visant à améliorer l'aménagement de l'espace dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	COI/UNESCO Plancoast/Shape (Projets UE)							(30)	
	2.1.10 Atelier de présentation des Lignes directrices sur la planification intégrée du réseau d'eaux urbaines dans les zones côtières de la Méditerranée (en anglais et français)	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	BM/METAP; IME			(30)				(30)	
	2.1.11 Atelier de présentation des Lignes directrices sur la gestion des plages en Méditerranée (en anglais et français)	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier				(30)				(30)	
	2.1.12 Renforcement des capacités des parties prenantes aux Programmes d'aménagement côtier (PAC)	CAR/PAP; contribution des composantes du PAM concernées dans leurs domaines de compétence respectifs	Stages et ateliers de formation organisés dans le cadre des programmes de participation aux PAC	Composantes du PAM: UNESCO; FAO: CDD/ONU; BM, METAP	13							
	2.1.13 Organiser le cours MedOpen à distance élémentaire (par Internet) sur la GIZC	CAR/PAP	Nombre d'étudiants abonnés et ayant achevé le cours	Projet EducoMed			(5)				(5)	

	2.1.14 Réalisation des activités relatives à la biodiversité dans le cadre du PAC Almeria – mise en place d'un processus de coopération avec les utilisateurs – organisation d'actions d'information et de sensibilisation – formulation de proposition de planification et surveillance des ASP	CAR/ASP, CAR/PAP, PAM, Plan Bleu, CAR/PP, INFO/RAC, Région d'Andalousie, Ministère espagnol de l'environnement	Nombre de documents réalisés Rapport sur le processus de consultation Programme de surveillance écologique instauré	RAC/PAP	10		CAR/PP 40		5		CAR/PP 20	
	2.1.15 Mener une étude explorant la meilleure utilisation des installations de réception portuaires dans la région/sous-région	REMPEC	Sur la base des archives de voyage et caractéristiques des navires, le classement des ports à équiper en priorité est établi				À définir					

Thème III : Biodiversité													
Résultat final: Perte de biodiversité martine et côtière réduite													
Prestations	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.	
<u>Prestations 3.1</u> Services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier identifiés et évalués									159 ¹⁰				178 ¹¹
	3.1.1 Étude pour estimer la valeur économique des services environnementaux rendus par la Méditerranée	Unité de coordination, CAR/PB, CAR/ASP, CAR/PAP	Étude menée à bien et disponible	TEEB, IFREMER et FEMISE, avec le Secrétariat			50					30	
	3.1.2 Études pilotes pour estimer la valeur économique des activités de conservation	PB, avec le CAR/ASP	4 études pilotes menées à bien	FFEM			30					30	
	3.1.3 Aider les pays à cartographier et caractériser d'importants habitats benthiques	CAR/ASP	Superficie des zones cartographiées et/ou du littoral inventorié Nombre de formulaires	UICN, WWF, AECID, CE, Partenaires du plan d'action sur	20		30 ¹²		10			20 ⁷	

¹⁰ Ventilation des dépenses/ressources humaines 2010: Unité de coordination 7, CAR/PB 115, CAR/ASP 36,6

¹¹ Ventilation des dépenses/ressources humaines 2010: Unité de coordination 7, CAR/PB 115, CAR/ASP 36,6

¹² Projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

	méditerranéens, avec l'élaboration d'un programme de travail pour combler les lacunes concernant la répartition des habitats prioritaires		standard des données établis Nombre de sites étudiés Programme de cartographie des habitats clés établi et soumis	la végétation, Partenaires du plan d'action sur le coralligène									
	3.1.4 Convoquer des ateliers de formation à la taxinomie lors de missions sur le terrain destinées à caractériser les sites nationaux dans le cadre du Programme MedMPAnet	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	Organisations régionales	10		10 ¹³					25 ⁸	
Prestations	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.	
<u>Prestations 3.2</u> Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger								128,5 ¹⁴					78 ¹⁵

¹³ Projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

¹⁴ Ventilation dépenses/ ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, CAR/ASP 66, 5, REMPEC 55

¹⁵ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6, CAR/ASP 69,2, REMPEC 2,5

	3.2.1 Établir des programmes conjoints régionaux/sous-régionaux de conservation du phoque moine, en collaboration avec les conventions pertinentes	CAR/ASP	Projets de programmes soumis	Convention de Bonn et de Berne, Partenaires régionaux, Parties contractantes concernées		30						
	3.2.2 Caractériser et surveiller les habitats et populations de phoque moine en collaboration avec les institutions nationales concernées	CAR/ASP	Nombre de caméras installées Nombre de rapports de surveillance effectués Nombre et pourcentage de grottes de reproduction et de repos connues, proposées pour protection	Partenaires nationaux, UICN		24				14		
	3.2.3 Aider les pays à mettre en œuvre des actions de conservation et de surveillance des échouages de cétacés	CAR/ASP	Nombre d'actions menées en faveur des cétacés	ACCOBAMS, FAO, CGPM, Partenaires nationaux		20				10		

	3.2.4 Évaluer les plans d'action nationaux, recenser les lacunes et les mesures pour promouvoir la conservation des cétacés	CAR/ASP	Nombre de PAN évalués Liste d'actions prioritaires dressée	Parties contractantes, ACCOBAMS, partenaires régionaux et nationaux concernés						5		
	3.2.5 Établir des lignes directrices pour la surveillance des sites de nidification des tortues, Normalisation des méthodes de surveillance, y compris l'étude du sex ratio	CAR/ASP	Lignes directrices finalisées	UICN, Partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action sur les tortues marines, ONG		5						
	3.2.6 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du plan d'action sur les tortues marines en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP	Nombre d'activités réalisées pour la conservation des tortues marines	UICN, partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action concernant les tortues marines, ONG		10				10		
	3.2.7 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action concernant les poissons cartilagineux en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP	Nombre de rapports nationaux/sous-régionaux/régionaux (CGPM, Bonn, CAR/ASP, UICN) préparés sur les travaux et projets en cours	UICN, Shark Alliance, FAO, CGPM, UICN, Convention de Bonn, Partenaires du plan d'action concernant les poissons cartilagineux		20				15		
	3.2.8 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du plan d'action concernant les oiseaux en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP, BirdLife, ONG, Partenaires du plan d'action concernant les oiseaux	Nombre d'activités entreprises	BirdLife, AEWA		8						

	3.2..9 Évaluation des interactions entre pêche, aquaculture et conservation des espèces menacées et des habitats sensibles, et proposition de lignes directrices pour réduire ces interactions	CAR/ASP, CAR/PP, FAO, CGPM	Lignes directrices élaborées	FAO, CGPM AdriaMed, CopeMed II, MedSudMed		15				10		
	3.2.10 Définir et normaliser les méthodes de surveillance des formations coralligènes: convoquer une réunion d'experts	CAR/ASP, UICN, Partenaires nationaux, RAMOGE, CIESM	Lignes directrices sur la surveillance du coralligène élaborées			26						
	3.2..11 Convoquer un atelier de formation aux méthodes d'étude et de surveillance des formations coralligènes	CAR/ASP, RAMOGE UICN, partenaires nationaux concernés	Nombre de personnes formées						20			
	3.2.12 Réaliser des activités de renforcement des capacités en matière de conservation des tortues marines	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	ONG, Partenaires du plan d'action concernant les tortues marines	10				10			
	3.2.13 Atelier sur la convention internationale pour le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (Convention AFS)	REMPEC	Moyens d'établir des enquêtes et inspections harmonisées dans le cadre de la Convention AFS examinés par les pays participants	SAFEMED			57					
	3.2.14 Cours de formation à la surveillance du respect et de l'application effective de la Convention sur la gestion des eaux de ballast des navires (BWM)	REMPEC, CAR/ASP	Approche développée sur la base des risques pour le contrôle et les inspections	OMI GLOBALLAST	25		¹⁶					

¹⁶ Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

	3.2.15 Réaliser une étude sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée	REMPEC	Informations mises à disposition sur les principales voies maritimes et ports de réception des eaux de ballast des navires	OMI GLOBALLAST			A définir					
	3.2.16 Renforcer les capacités nationales (juridiques/techniques) de gestion des introductions d'espèces par les eaux de ballast	CAR/ASP, REMPEC	Nombre d'instruments juridiques appliqués Nombre de stagiaires formés aux divers aspects du problème des eaux de ballast	OMI, partenaires nationaux, OMI, Parties contractantes concernées		25						
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.
Prestations 3.3 Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au delà des juridictions nationales, élargi, renforcé et géré de manière efficace								117,3 ¹⁷				121,8 ¹⁸
	3.3.1 Assistance aux pays pour améliorer le réseau d'ASP et la connectivité entre ASP	CAR/ASP	Lignes directrices élaborées, Nombre d'actions entreprises en faveur des ASP	UICN, ACCOBAMS, MedPAN, WWF, partenaires nationaux	10				10			
	3.3.2 a) Instauration d'actions prioritaires pour la création d'AMP, notamment l'évaluation sur place par des experts dans les pays	CAR/ASP	Liste des actions prioritaires identifiées Liste des acteurs et partenaires potentiels Nombre et/ou pourcentage des sites	WWF, Conservatoire du Littoral, UICN, FAO, CGPM, CE, AECID, FFEM MedMPAnet			142 ¹⁹				40	

¹⁷ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7; CAR/ASP 110,3

¹⁸ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6; CAR/ASP 115,8

¹⁹ Ce montant comprend 67 000 € disponibles au CAR/ASP en tant que contribution au projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Projet de Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

	<p>bénéficiaires;</p> <p>b) Identification des acteurs et des partenaires potentiels, renforcement de l'association active des institutions nationales au processus;</p> <p>c) Campagnes de caractérisation sur place des sites marins susceptibles d'être désignés comme AMP;</p> <p>d) Évaluation écologique sur place de nouveaux sites d'intérêt pour la conservation</p>		d'intérêt pour la conservation				25				10	
							60				160	
							100				345	
	<p>3.3.3 Création d'ASPIM en haute mer</p> <p>a) Analyse juridique de sites préidentifiés;</p> <p>b) Études océanographiques;</p> <p>c) Coopération avec les partenaires et le Comité consultatif pour définir le choix des aires et leurs délimitations;</p> <p>d) Information et sensibilisation à la création d'ASPIM en haute mer;</p> <p>e) Préparation de dossiers concernant 3 sites d'ASPIM potentiels</p>	CAR/ASP, PAM, REMPEC	<p>Documents et rapports pour parfaire les dossiers sur les ASPIM à 3 sites potentiels</p> <p>Nombre d'aires protégées en haute mer lors de la 2^e année</p> <p>Nombre de rapports et documents d'information et de sensibilisation établis sur la création d'ASPIM</p>	<p>CBD, CE, FAO, CGPM, Pelagos, ACCOBAMS, Mers régionales PNUÉ, CIESM, Agence française des aires marines protégées, OSPAR, UICN, CIESM</p>			25					
							124				44	
							80				25	
							18				31	
							58					

	3.3.4 Améliorer la représentativité du réseau d'ASPIM	CAR/ASP	Nombre d'ASPIM proposées pour inscription sur la liste	UICN, WWF, ACCOBAMS, MedPAN	10								
	3.3.5 Mener des activités de formation et de renforcement des activités. a) activités de renforcement des capacités pour promouvoir un réseau représentatif d'ASP; b) formation de gestionnaires, spécialistes et autorités concernées à l'identification de sites de démonstration, à la gestion, planification et surveillance écologique des AMP; c) formation des acteurs concernés aux mécanismes participatifs	CAR/ASP	Nombre d'activités de formation organisées Nombre de personnes formées	CE, WWF, AECID, FFEM, Conservatoire du Littoral, UICN, MedMPAnet			55				185	45	100

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution													
Résultat final: Pollution d'origine terrestre et marine réduite													
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.	
Prestations 4.1 Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances toxiques/potentiellement dangereuses)									351 ²⁰				350 ²⁰
<i>Activités d'alerte précoce à la pollution provenant de sources et activités situées à terre</i>	4.1.1 Préparation de l'évaluation de l'ordre de grandeur de la quantité d'éléments nutritifs provenant de sources diffuses	MED POL	Évaluation établie	- Part. strat. FEM - EUROHARP	15		78 FEM		7		18 FEM		
	4.1.2 Assistance technique et financière fournie aux pays pour l'actualisation/application des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	MED POL	8 accords signés; Données produites		90				90				

²⁰ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, MED POL 285, REMPEC 159 - Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011 : Unité de coordination 6; MED POL 180, REMPEC 164

	4.1.3 Préparation de l'évaluation des tendances des apports de polluants	MED POL	Rapport soumis aux Parties contractantes		15				5			
	4.1.4 Assistance technique et financière aux pays pour la formulation/application de programmes sur l'eutrophisation et la biosurveillance	MED POL	Deux projets exécutés, données communiquées		20				15			
	4.1.5 Assistance financière aux pays pour la participation à des études de base et l'organisation d'une réunion	MED POL	Étude financée et une réunion organisée	IFREMER	20				30			
	4.1.6 Élaboration et/ou actualisation de méthodes communes de surveillance et d'analyse	MED POL	Méthodes actualisées	AIEA			10					
	4.1.7 Application du programme d'assurance qualité des données concernant : 1. contaminants chimiques 2. biosurveillance 3. eutrophisation	MED POL	6 exercices d'interétalonnage réalisés	1. AIEA 2. DISAV 3. QUASIMEME	120		50		120		50	
	4.1.8 Mise au point d'indicateurs de pollution marine (IPM) pour l'évaluation de l'environnement	MED POL, Plan Bleu	Fiches documentaires finalisées	AEE	20							
	4.1.9 Organisation de 4 sessions de formation à l'analyse des contaminants chimiques	MED POL	20 scientifiques formés	AIEA	20				20			

	4.1.10 Organisation d'un atelier conjoint CIEM (OSPAR)/MED POL/ HELCOM sur les effets biologiques	MED POL	Méthodes harmonisées	Groupe de travail sur les effets biologiques des contaminants (WGBEC) du CIEM, HELCOM	20							
	4.1.11 Réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue	MED POL	Exécution améliorée des activités de surveillance continue	Institutions scientifiques méditerranéennes				40				
<i>Alerte précoce aux rejets accidentels par les navires</i>	4.1.12 Un atelier sur les substances nocives et potentiellement dangereuses	REMPEC	Information collectées sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) transitant dans les pays; plans nationaux d'urgence élaborés par les pays participants sur les substances HNS liées à des événements de pollution marine	ITCP/ OMI			15					
	4.1.13 Fournir une expertise/organiser un atelier régional sur l'établissement de plans d'urgence	REMPEC	Adoption du plan d'urgence national	ITCP/OMI			15					
	4.1.14 Fournir une expertise pour l'élaboration et l'application par les pays de systèmes de préparation et d'intervention	REMPEC	Systèmes d'intervention, arrangements opérationnels et plans d'urgence élaborés, révisés par les Parties contractantes qui ont bénéficié de l'appui	ITCP/OMI, MOIG	10			12				

15 Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

15 Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

	4.1.15 Ateliers dans le domaine de la préparation et de l'intervention	REMPEC	Capacités des divers pays participant à l'activité renforcées	ITCP/OMI, MOIG, Sea alarm Foundation					12			
	4.1.16 Atelier régional sur la préparation et l'intervention en cas d'événements de pollution marine	REMPEC	Les plans d'urgence nationaux/sous-régionaux sont efficaces dans les pays bénéficiaires du soutien, entrée en vigueur d'accords sous-régionaux	MOIG					50			
	4.1.17 Révision des lignes directrices sur l'utilisation de dispersants	REMPEC	Lignes directrices actualisées disponibles		4		A définir					
	4.1.18 Appui à la participation de Parties contractantes à des cours de formation à la préparation et l'intervention contre la pollution marine	REMPEC	Cours de formation		1				1			
	4.1.19 Tester et améliorer la capacité de réaction du réseau d'intervention par l'organisation d'exercices d'alerte	REMPEC	Réactivité testée à une demande d'assistance	UAM (CEDRE FEDERCHEMIC A, ISPRA), CEFICICE, MOON								
	4.1.20 Maintenir le niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), pour aider les Parties en cas de situation critique				1							
	4.1.21 Appui à l'organisation d'activités et de réunions conjointes sous-régionales				6				6			
	4.1.22 Réviser les outils d'aide à la décision avec le concours d'experts	REMPEC	L'outil MIDSIS TROCS d'aide à la décision est mis à jour						10			

	4.1..23 Acquisition de données pour maintenir les outils d'aide à la décision	REMPEC	Les Parties contractantes sont dotées d'un système d'information à jour et fiable sur les principales routes maritimes en Méditerranée	SAFEMED			68					
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.
Prestations 4.2 Réduction des niveaux de pollution dans le milieu marin et côtier de la Méditerranée								404 ²¹				561 ²²
<i>Réduction de la pollution provenant de sources et activités situées à terre</i>	4.2..1 Contacts maintenus avec les donateurs et organismes de financement internationaux afin d'assurer le financement des actions prioritaires des PAN	MED POL	Actions prioritaires des PAN en voie de financement dans 7 pays	- Horizon 2020 - Part. Strat. FEM - CE - BEI - FEM - BM	5				5			
	4.2..2 Projets pilotes à des sites de démonstration en Turquie, Algérie, au Liban et en Syrie concernant les tanneries, le phosphogypse, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs	MED POL – CAR/PP	Normes soumises pour adoption par l'autorité compétente	- Part. strat. FEM	MED POL 35		MED POL 170 CAR/PP12		MED POL 80		FEM 140 12	
	4.2..3 Mise en œuvre de la composante PCB du Partenariat stratégique FEM, Projets de démonstration de l'apprentissage par la pratique en Albanie, Égypte, Liban, Syrie et Libye (réunions, consultants)	MED POL – CAR/PP	- 5 inventaires actualisés - experts nationaux formés aux inventaires et au confinement dans 5 pays - Élimination de 800 tonnes de PCB	Part. strat. FEM, Convention de Bâle et autorités nationales	33		25 FEM 12 CAR/PP		25		440 FEM 12 CAR/PP	

²¹ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, MED POL 270, REMPEC 64,2, CAR/PP 63

²² Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6, MED POL 437, REMPEC 64,5, CAR/PP 64

	4.2.4 Activités et documents de sensibilisation et de renforcement des capacités pour aider les pays méditerranéens à pratiquer une gestion rationnelle des stocks de PCB dans les compagnies d'électricité	CAR/PP	- Matériaux/supports de sensibilisation (site web, supports multimédia, dépliants, etc.) - 5 sessions de formation nationales - 25 séminaires dans 5 pays	- Centre régional Convention de Bâle- Égypte			FEM 200				FEM 140	
	4.2.5 Deux stages de formation nationaux à l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées, et à la réutilisation	MED POL	40 techniciens/ gestionnaires formés	OMS	15				15			
	4.2.6 Organisation d'ateliers nationaux conjoints MED POL/CAR/PP sur les MTD et MPE pour l'élimination des POP	- MED POL - CAR/PP	Perfectionnement des connaissances sur les MTD et MPE pour 20 techniciens	CAR/PP					10			
	4.2.7 Finaliser le projet d'IETMP grandeur nature en Turquie; Lancer un projet d'IETMP grandeur nature en Syrie et au Maroc; suivi de l'exécution du projet d'IETMP en Égypte	MED POL - INFO/RAC	Systèmes d'IETMP opérationnels en Turquie, en Syrie et au Maroc	CE (EPER) CEE/ONU	10	10	INFO/RAC 50		10		INFO/RAC 25	

	4.2.8 Organisation d'une réunion pour la finalisation et l'approbation de lignes directrices, ainsi que de profils de qualité, sur les eaux de baignade -Préparation de profils de qualité des eaux de baignade	MED POL	Soixante profils de plage dans huit pays	OMS	55		10 OMS		15		10 OMS	
	4.2.9 Exercice d'interétalonnage à l'aveugle sur la qualité des eaux de baignade	MED POL	Participation de 15 laboratoires	OMS					10			
	4.2.10 Élaboration de lignes directrices sur les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	MED POL	Lignes directrices convenues	OMS	5		10 OMS		5		10 OMS	
	4.2.11 Évaluation des niveaux de pollution dus aux stations d'épuration méditerranéennes rejetant leurs effluents dans la mer	MED POL	Évaluation établie	OMS	10				5			
	4.2.12 Assistance technique aux pays afin de faciliter l'accès aux sources de financement existantes pour la mise en œuvre des PAN	MED POL	Opportunités identifiées	BM, BEI Part. strat. FEM					35		50 FEM	
<i>Prévention de la pollution par les navires</i>	4.2.13 Fournir une expertise pour évaluer les capacités en termes de sécurité des ports commerciaux et des terminaux en Méditerranée	REMPEC	Outil d'évaluation volontaire de la sécurité disponible pour les terminaux pétroliers	OCIMF							À définir	
	4.2.14 Aider les pays à examiner les systèmes existants d'acheminement par les navires et aider à la préparation des conclusions à soumettre à l'OMI	REMPEC	Conclusions nécessaires à soumettre préparées	Tâche 4 du projet SAFEMED OMI			12					
	4.2.15 Améliorer le contrôle du trafic maritime en développant la capacité VTS	REMPEC	Équipement fourni, installé et opérationnel	Tâche 4 du projet SAFEMED OMI			916				916	

Thème V : Production et consommation durables												
Résultat final: changement des modes de production et de consommation non durables												
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec des actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum	MTF	EC	EXT	R. hum
Prestations 5.1 Forces affectant les écosystèmes étudiés: activités économiques, modes de consommation, développement des infrastructures et de l'espace plus durable								585,8 ²³				655,7 ²⁴
<i>Tourisme</i>	5.1.1 Estimer l'empreinte sociale et écologique de destinations touristiques pilotes	PB et CAR/PAP avec l'Université de l'Égée	10 études de cas menées à bien	SMDD			100				75	
	5.1.2 Étude de l'impact des activités de croisière et de plaisance sur l'environnement	PB, CAR/PAP, REMPEC, MED POL, CAR/PP	1 étude régionale achevée				25					
<i>Développement urbain</i>	5.1.3 Vue d'ensemble de la situation de la mobilité urbaine en Méditerranée	PB et CAR/PP	1 tableau récapitulatif régional établi et 1 séminaire régional organisé	SMDD		20	15					
<i>Production et consommation durables</i>	5.1.4 Gestion des déchets Étude sur les flux de matières comme indicateur supplétif pour estimer le volume et les flux de déchets en Méditerranée	PB et CAR/PP, MED POL avec ISTAT (Italie)	1 étude régionale achevée	PNUE	25		40				30	

²³ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination: 7, CAR/PB 345, REMPEC 7,8, CAR/PP 226

²⁴ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination: 6, CAR/PB 355, REMPEC 7,7, CAR/PP 287

	5.1.5 Études nationales visant à préciser la nature et les flux de déchets, en particulier des déchets ménagers, en Méditerranée	Le CAR/PB avec le CAR/PP, le MED POL avec le CEDARE, l'AEE, le PNUE	6 études nationales menées à bien	PNUE	30				30			
	5.1.6 Assistance pilote au facteur PCD dans les politiques de développement	Unité de coordination, CAR/PP	Études préparées dans deux pays	SMDD	10 Unité coord	15 Unité coord	25 10 CAR/PP		10 Unité coord	15 Unité coord	25	
	5.1.7 Eau: Fixation d'un objectif d'économie d'eau à l'horizon 2025	CAR/PB avec un groupe d'experts de la Conférence sur l'eau	Objectif régional disponible				25					
	5.1.8 Assistance aux pays pour le recueil des données disponibles sur les POP et autres produits chimiques Assistance aux pays dans la gestion des produits chimiques (en particulier les POP), des substances et secteurs prioritaires Sensibilisation aux nouveaux POP	CAR/PP et MED POL	2 études, rapports et/ou stratégies ayant trait à la gestion des produits chimiques; 2 activités de sensibilisation, et publication de documents, 2 ensembles de lignes directrices sur les MTD et MPE concernant les nouveaux POP; Nombre de rapports et études sur les POP et d'autres produits chimiques	UNITAR, Centres pour la production propre, Centres de la Convention de Bâle, Centres de la Convention de Stockholm, MED POL, Ministères concernés, Secrétariat de la Convention de Stockholm			100					CAR/PP 120
	5.1.9 Production de matériel éducatif à l'intention des consommateurs, stagiaires et acteurs concernés en vue de mieux informer et sensibiliser aux impacts des produits dans le but de promouvoir des modes de vie alternatifs	CAR/PP, INFO/RAC	Nombre d'associations de consommateurs favorisant les produits verts Nombre de pays ciblés, quantité de gens informés, nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités, ateliers et	Groupes de travail du Processus de Marrakech, Forums d'entreprises et d'ONG, Initiatives prises en Afrique et dans les pays								

			supports/ documents de sensibilisation	arabes en faveur de la PCD, activités menées dans les universités, les écoles, les associations de consommateurs CGPM/FAO, DTIE/PNUE, Initiative GSSL			32					CAR/ PP 32	
	5.1.10 Introduction des outils de PCD et MCD dans les programmes d'études des universités	CAR/PP, INFO/RAC	Nombre d'universités appuyées pour inscrire les PCD et MCD à leurs programmes d'études 2 activités de formation à l'intention des enseignants et recteurs/directeurs d'universités	Groupes de travail du Processus de Marrakech, DTIE/PNUE, Secrétariat et Centres de la Convention de Stockholm			30					30	
	5.1.11 Séminaires, ateliers, audits et publications sur la production plus propre afin d'impulser la compétitivité verte (GRECO) comme outils permettant aux entreprises méditerranéennes d'être performantes sur le marché mondial	CAR/PP	Nombre d'entreprises aidées pour l'adoption de la production plus propre 1 réunion régionale, 15 tournées de présentation nationales, Antennes nationales GRECO mises en place, outils d'autoaudit prêts, Prix GRECO	BusinessMed, ASCAME, Associations de PME et Centres nationaux pour la production propre			325					215	
	5.1.12 Projets, formation, transferts de technologies et activités de renforcement des capacités, Supports/documents de sensibilisation aux MTD et MPE par secteur (GRECO) (en fonction des priorités des PAN et des politiques et	CAR/PP	Nombre d'entreprises aidées à adopter la production plus propre Nombre de projets, activités de formation et de renforcement des capacités et de supports/	CE, Ministères de l'industrie, de l'environnement , BusinessMed, ASCAME, Centres pour la production propre, Centres et			215					215	

	stratégies de PCD)		documents de sensibilisation	Secrétariats des Conventions de Stockholm et de Bâle, MED POL								
	5.1.13 Promotion et diffusion de produits et procédés de remplacement en vue de réduire l'utilisation des POP et autres produits chimiques	CAR/PP	Nombre d'activités et supports/ documents de sensibilisation, formation et renforcement des capacités Nombre d'études et rapports sur les produits de remplacement des POP et autres produits chimiques	Centres nationaux pour la production propre, Secrétariat et Centres de la Convention de Stockholm, ASCAME, BUSINESSMED , Ministères compétents			12				12	
	5.1.14 Prise de conscience et engagement accrus de la part des pays méditerranéens (tant pour le secteur public que pour le secteur privé) concernant la nécessité de passer des marchés durables, d'adopter l'écolabellisation, REACH, GHS (Système mondial harmonisé de classement des produits chimiques)	CAR/PP et INFO/RAC	Nombre d'organismes publics et d'entreprises aidés à adopter la passation de marchés publics durables Nombre de supports/ documents et activités de renforcement des capacités pour la passation de marchés publics durables, participation et intérêt manifesté à l'égard des activités réalisées.	Groupes de travail du Processus de Marrakech, Initiatives des pays africains et arabes en faveur de la PCD, secteur public, agents locaux, entreprises, ONG, etc.			64				64	
	5.1.15 Participation accrue des organisations et réseaux régionaux méditerranéens à la PCD et aux MCD	CAR/PP	Nombre de partenariats et mémorandums d'accord signés Projets faisant l'objet d'une exécution conjointe	AEE, Associations de consommateurs			30				29	

Thème VI : Changement climatique												
Résultat final: Environnement méditerranéen moins vulnérable au changement climatique												
Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	R.hum.
Prestations 6.1 Région méditerranéenne à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des impacts et vulnérabilités écologiques potentiels									238,5 ²⁵			338,5
	6.1.1 Ateliers d'experts en vue de forger des indicateurs d'impact adaptés à la Méditerranée -Tester les indicateurs	PB avec les autres CAR	-Nombre d'indicateurs proposés - Nombre de tests réalisés	Partenaires régionaux AEE, BM, PNUD, PNUE	12	23				25		
	6.1.2 Analyse de la vulnérabilité des zones côtières dans une région donnée	CAR/PAP; autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapport sur la vulnérabilité des zones côtières due au changement climatique	CAR/PB, PNUE, Instance homologue nationale			(10)				(15)	
	6.1.3 Étude sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières	PB, CAR/PAP, Unité de coordination	Étude disponible	Groupe de travail HYMEX			30					
	6.1.4 Synthèse des changements hydrogéologiques prévisibles dans le Bassin méditerranéen dans le	PB et CAR/PAP	Étude disponible	Laboratoire Hydrosciences de l'Université de Montpellier			15					

²⁵ Ventilation dépenses ressources humaines: 2010: Unité de coordination 16; CAR/PAP 10, CAR/PB 185, CAR/ASP 27,5; 2011: Unité de coordination 15, CAR/PAP 10, CAR/PB 285, CAR/ASP 28,5

	contexte du changement climatique											
	6.1.5 Évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité des ASP, proposition d'indicateurs et de méthodes de suivi	CAR/ASP, autres composantes du PAM	Étude d'évaluation, Indicateurs et méthodes de suivi établis			20					23	
	6.1.6 Aider les pays méditerranéens à évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et habitats en danger	CAR/ASP	CAR/ASP	Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, CELRL, UICN		5					10	
	6.1.7 Étude sur le tourisme et le transport aérien en Méditerranée	PB et CAR/PAP, Groupe de recherche ECLAT	Étude disponible				25					
Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	R.hum.
<u>Prestations 6.2</u> Vulnérabilité socio-économique réduite								470 ²⁶				491
	6.2.1 Analyse de la vulnérabilité du tourisme dans une zone donnée	CAR/PAP; instances homologues nationales; autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapport sur la vulnérabilité du tourisme	PB, PNUE			(15)				(10)	
	6.2.2 Aider les pays à élaborer des stratégies et établir des demandes de financement concernant le changement climatique et la biodiversité	CAR/ASP	Nombre de stratégies nationales et demandes de financement établies	Plan Bleu, CE, WWF, AECID, FFEM, Conservatoire du Littoral, UICN			55					

²⁶ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 16; REMPEC 15,2, CAR/PB 435, CAR/PAP (5); 2011: Unité de coordination 15; CAR/PB 475

<i>Faciliter les processus d'adaptation dans les domaines environnementaux et socio-économiques.</i>	6.2.3 Analyse de l'adaptation au changement climatique des secteurs Eau/Énergie	PB et autres CAR	2 études nationales disponibles	MEDENEC, MEDREG, FAD et SAFCD			15				15	
	6.2.4 Détermination d'indicateurs d'efficacité énergétique adaptés à la Méditerranée	PB avec CAR/PP et autres CAR	Une base de données méditerranéenne disponible	AEE, ADEME, ANME			15				15	
	6.2.5 Analyse du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment	PB et CAR/PP	3 études nationales	ADEME			45				25	
	6.2.6 Élaboration d'un scénario énergétique impliquant un passage à une économie à faible intensité de carbone	BP et Observatoire méditerranéen de l'énergie	1 étude prospective				15				15	
	6.2.7 Assistance pilote à la prise en compte du facteur changement climatique dans les politiques de développement	Unité de coordination Plan Bleu			10	15	25		10	15	25	

	6.2.8 Élaboration d'un scénario privilégiant les modes de transport durables en Méditerranée	PB, CAR/PP, CAR/PAP, REMPEC	1 scénario disponible		25				20			
	6.2.9 Compilation de stratégies métropolitaines et municipales d'adaptation au changement climatique	PB, CAR/PAP, CAR/PP	1 étude régionale		25	10			15			
<i>Promotion de la production et consommation à faible intensité de carbone dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD</i>	6.2.10 Promotion d'une méthodologie et de lignes directrices sectorielles favorisant une faible émission de CO ₂ (industrie, tourisme, transport maritime, transports et mobilité, aménagement des villes et de l'espace) (CAR/PP)	CAR/PP, BP	1 méthodologie actualisée; 15 ensembles de lignes directrices sectorielles				120				120	
<i>Meilleure compréhension des enjeux du changement climatique pour l'économie et les sociétés méditerranéennes</i>	6.2.11 Réaliser une étude évaluant les émissions de gaz à effet de serre par les navires en Méditerranée	REMPEC	1 étude disponible	CONCAWE, OMI Train de mesures pour combattre les émissions de gaz à effet de serre par les navires			À définir					

Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R. hum.
Prestations 6.3 Évaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation (par exemple: parcs d'éoliennes, énergie océanique, capture et stockage du carbone)								99 ²⁷				96
	6.3.1 a) Fournir aux pays méditerranéens, sur demande, un concours technique sur la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement par le biais de visites d'experts et de missions dans les pays en tirant parti des budgets de la formation et des bourses b) Préparation d'une évaluation des évolutions actuelles dans le secteur du dessalement de l'eau de mer dans la région	MED POL	Nombre de pays aidés Rapports d'évaluation/plans établis	- Société européenne de dessalement (SED) - ONG - CAR/PP					10			
	6.3.2 a) Élaboration d'indicateurs de conformité des stations d'épuration pour la réutilisation des eaux usées 2) Préparation de plans	MED POL	1) Indicateurs de conformité élaborés 2) Plans d'urgence établis	OMS	20				10			

²⁷ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: MED POL 22, CAR/ASP 28; CAR/PP 33; 2011: MED POL 23, CAR/ASP 18, CAR/PP, 40

	d'urgence pour les stations d'épuration en cas d'événements météorologiques extrêmes											
	6.3.3 a) Organisation de trois stages de formation à l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière aux pays pour la réutilisation des eaux usées traitées, sur demande	MED POL	1) 60 experts formés dans trois pays 2) Assistance dispensée à deux pays au moins	OMS	15				30			
	6.3.4 Établir des lignes directrices dans le cadre de MedMPAnet pour faire face aux problèmes liés au changement climatique	CAR/ASP	Nombre de documents de référence, ensembles de lignes directrices et documents d'information réalisés	Plan Bleu CE, WWF, AECID, FFEM, Conservatoire du Littoral, UICN			10		10		70	

ANNEXE III

I. BUDGET-PROGRAMME PROPOSÉ POUR 2010-2011

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	737 961	760 783	943 345	890 819
- Personnel MEDPOL	503 688	498 625	543 493	562 978
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000	440 000	440 000
2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL	275 430	282 449	293 533	298 188
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	728 476	722 870	793 942	784 704
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	590 724	597 168	630 019	655 762
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	523 845	535 549	565 373	586 235
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	423 797	434 502	454 054	474 545
7. INFO/RAC	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL	4 223 921	4 271 946	4 663 759	4 693 231
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	491 910	498 153	549 089	552 920
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 715 831	4 770 099	5 212 848	5 246 151

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS:

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)		
	2008	2009	2010	2011	
II. ACTIVITÉS					
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER					
1. COORDINATION DU PROGRAMME	872 722	808 284			
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	899 801	1 194 001			
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	375 000	338 000			
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	249 071	267 926			
4. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	312 106	183 106			
5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	66 000	66 000			
TOTAL PARTIEL	2 774 700	2 857 317			
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	275 549	286 289			
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 050 249	3 143 606			
	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)		
	2008	2009	2010	2011	
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)					
1. COORDINATION DU PROGRAMME	736 000	585 750			
2. PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION	887 801	1 182 001			
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	185 000	198 000			
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	115 000	134 667			
6. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	212 106	118 106			
7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	66 000	66 000			
	2 201 907	2 284 524			
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	249 773	260 513			
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉS SUR LE MTF	2 451 680	2 545 037			
	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)		
	2008	2008	2009	2010	2011
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE					
1. COORDINATION DU PROGRAMME		136 722	222 534		
2. PRÉVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION		12 000	12 000		
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE		190 000	140 000		
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES		134 071	133 259		
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT		100 000	65 000		
6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		0	0		
		572 793	572 793		
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4.5%)		25 776	25 776		
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE		598 569	598 569		

ACTIVITÉS TELLES QUE PROPOSÉES POUR 2010 – 2011

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
II. ACTIVITÉS		
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER		
1. GOUVERNANCE	1 076 985	1 350 106
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	240 000	174 000
3. BIODIVERSITÉ	268 000	114 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	540 000	633 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	99 000	56 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	180 000	178 000
TOTAL PARTIEL	2 403 985	2 505 106
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	263 831	277 258
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	2 667 816	2 782 364

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)		
1. GOUVERNANCE	925 192	1 129 626
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	120 000	54 000
3. BIODIVERSITÉ	85 000	50 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	530 000	621 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	64 000	11 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	107 000	70 000
TOTAL PARTIEL	1 831 192	1 935 626
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	238 055	251 631
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	2 069 247	2 187 257

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE		
1. GOUVERNANCE	151 793	220 480
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	120 000	120 000
3. BIODIVERSITÉ	183 000	64 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	10 000	12 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	35 000	45 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	73 000	108 000
TOTAL PARTIEL	572 793	569 480
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	25 776	25 627
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	598 569	595 107

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
TOTAL ACTIVITÉS	872 722	808 284	639 793	847 305
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 177 961	1 200 783	1 383 345	1 330 819
TOTAL	2 050 683	2 009 067	2 023 138	2 178 124
MEDPOL				
TOTAL ACTIVITÉS	744 000	901 000	737 000	770 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS MED POL ET ORGANISATIONS COOPÉRANTES	779 118	781 074	837 026	861 166
TOTAL	1 523 118	1 682 074	1 574 026	1 631 166
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	155 800	293 000	156 500	165 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	728 476	722 870	793 942	784 704
TOTAL	884 276	1 015 870	950 442	949 704
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	279 106	169 106	218 149	132 173
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	590 724	597 168	630 016	655 766
TOTAL	869 830	766 274	848 165	787 939
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	282 071	281 926	240 543	231 240
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	523 845	535 549	565 373	586 235
TOTAL	805 916	817 475	805 916	817 475
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	375 000	338 000	346 000	296 700
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	423 797	434 502	454 054	474 545
TOTAL	798 797	772 502	800 054	771 245
INFO/RAC				
TOTAL ACTIVITÉS	66 000	66 000	66 000	66 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0		
TOTAL	66 000	66 000	66 000	66 000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	1	1	1	1
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	1	1	1	1
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	767 458	784 442	812 920	830 178
TOTAL GÉNÉRAL	7 766 078	7 913 704	7 880 661	8 025 520

SOURCES DE FINANCEMENT (En euros):

A. Recettes	2010	2011
Contributions au MTF	5 540 571	5 679 085
Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	15 000	15 000
Total Contributions	5 995 571	6 134 084
Contributions non versées pour années antérieures, y compris 2008 (estimation moyenne)	1 332 449	
Intérêts bancaires 2007	262 661	
Provisions effectuées sur le MTF	1 012 406	
Total recettes prévues	14 737 172	
B. Engagements		
Engagements	6 494 948	6 625 861
- dont engagements pour le Partenariat stratégique FEM* et le Projet CE ("Appui à la Convention de Barcelone pour l'application de l'approche écosystémique")	970 714	
Frais de gestion du programme	787 144	829 219
Total engagements	14 737 172	

* La contribution de contrepartie du FEM à ces activités se monte à 2 161 298 euros pour l'exercice biennal 2010- 2011. (3 039 800\$)

A. Recettes	2010	2011
Contribution volontaire de la CE	598 568	595 107
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	572 793	569 480
Frais de gestion du programme (4.5 %)	25 776	25 627
Total engagements	598 569	595 107

CONTRIBUTIONS POUR 2008-2009:

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2009 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2010 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2011 (en €)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 974
Algérie	1,05	58 163	58 163	59 617
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	17 034
Croatie	0,97	53 730	53 730	55 073
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 949
CE	2,49	138 483	138 483	141 945
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 822
France	37,85	2 103 262	2 103 262	2 155 844
Grèce	2,80	155 653	155 653	159 544
Israël	1,47	81 427	81 427	83 463
Italie	31,27	1 737 670	1 737 670	1 781 112
Liban	0,07	3 877	3 877	3 974
Libye	1,96	109 124	109 124	111 852
Malte	0,07	3 877	3 877	3 974
Monaco	0,07	3 877	3 877	3 974
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 899
Monténégro	0,32	1 294	1 294	1 326
Slovénie	0,67	37 113	37 113	38 041
Espagne	14,94	830 337	830 337	851 095
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 899
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 923
Turquie	2,24	124 634	124 634	127 750
Total partiel	100,00	5 540 571	5 540 571	5 679 084
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUC		15 000	15 000	15 000
TOTAL CONTRIBUTIONS		5 995 571	5 995 571	6 134 084

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2010 (000 €)	2011 (000 €)
Croatie	CAR/PAP	160	160
France	CAR/PB	1 800	1 800
Italie	INFO/RAC	1 700	1 700
Malte	REMPEC	209	209
Espagne	CAR/PP	2 100	2 100
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	90	90
AIEA	MED POL	200 (USD)	200 (USD)

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)			
		2009		2010		2011	
			MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE	MTF
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	154 298		197 075		172 310	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	135 584		148 415		134 885	
Administratrice de programme - P.4	12	125 191		137 559		141 920	
Fonct. administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Fonctionnaire chargée de l'information - P.3	12	89 319		89 096		93 107	
Juriste – P2/3 ^a				88 751		93 829	
Total Personnel d'encadrement		504 392		660 896		636 051	
Personnel des services généraux							
Assistante services de conférence - G.7	12	*		*		*	
Secrétaire hors classe - G.5	12	36 874		45 221		47 761	
Employée administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistant Informatique - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12	45 741		54 380		55 674	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante de programme - G.5 ^b	12	38 776		*		*	
Secrétaire - G.5	12		31 111	43 793		46 333	
Employé administratif - G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante Information - G.5	12		34 988		43 496		46 000
Employé administratif - G.4 ^c	12	*		*		*	
Total Personnel des services généraux		121 391	66 099	143 394	43 496	149 768	46 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		625 783	66 099	804 290	43 496	785 819	46 000
Appui administratif							
Voyages en mission		100 000		70 000		70 000	
Assistance temporaire		10 000		10 000		10 000	
Formation du personnel de l'Unité MED		10 000		10 000		10 000	
Heures supplémentaires		5 000		5 000		5 000	
Réception/représentation		10 000		10 000		10 000	
Frais de bureau							
Location			155 000		155 000		155 000
Autres frais de bureau (y compris articles divers)		*	218,901	34 055	241 504	*	239 000
Total frais d'appui administratif et de bureau		135 000	373 901	139 055	396 504	105 000	394 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		760 783	440 000	943 345	440 000	890 819	440 000

^a Il est proposé de créer un poste de Juriste – P.2/P.3, sous réserve de l'approbation par les Parties contractantes.

^b Il est proposé que le poste d'Assistante de programme – G.5 soit financé au titre des frais de gestion du programme, sous réserve de l'approbation par le Siège du PNUE à Nairobi.

^c Il est proposé de supprimer ce poste, conformément aux recommandations du rapport d'audit.

2. MED POL ET ORGANISATIONS COOPÉRANTES

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Coordonnateur du MED POL, Athènes - D1	12	146 632	150 142	157 150
Administrateur de programme, Athènes - P.4	12	95 662	115 780	119 247
Administrateur de programme, Athènes - P.4	12	107 870	114 521	117 179
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	138 938	143 554	145 432
Total Personnel d'encadrement		489 102	523 997	539 008
Personnel des services généraux				
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.5	12	38 880	40 870	43 340
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.4	12	37 385	39 052	41 281
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.4	12	32 196	32 714	34 781
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	40 039	46 717	47 829
Assistante Laboratoire MEL/AIEA (Monaco) - G.6	12	73 472	73 262	74 927
Total Personnel des services généraux		221 972	232 615	242 158
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		711 074	756 612	781 166
Voyages:				
Voyages en mission du personnel MED POL, MED POL (Athènes)			50 414	50 000
Voyages en mission du personnel OMS (Athènes)			15 000	15 000
Voyages en mission du personnel AIEA (Monaco)			15 000	15 000
Frais de bureau		*		
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL FRAIS DE FONCTIONNEMENT		791 074	837 026	861 166

* Les frais de bureau encourus par le MED POL et l'OMS sont inclus dans les frais de bureau de l'Unité MED à Athènes.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Valette, Malte
Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement		m/m		
Directeur - D.1	12	141 127	156 350	155 146
Administrateur de programme hors classe - P5	12	112 571	126 450	128 633
Administrateur de programme (MEP) – P4	12	85 151	94 543	95 263
Administrateur de programme (OPRC) - P4	12	95 476	109 059	106 023
Administrateur de programme (ENV) – L3 (I)	12	-	-	-
Administrateur de programme - L4 (II)	12	-	-	-
Administrateur de programme- L4 (II)	12	-	-	-
Administrateur de programme Junior – P1 (III)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		434 325	486 402	485 065
Personnel des services généraux				
Assistant administratif/financier- G.7 (IV)	*	12 689	17 933	18 505
Assistant Information - G.7	12	25 126	30 131	30 131
Assistant du Directeur - G.7	12	22 242	27 270	27 843
Employé/Secrétaire - G.4	12	19 002	23 512	24 000
Secrétaire - G.5	12	21 475	25 848	25 848
Assistant technique/Logistique – G.4	12	20 046	24 831	25 312
Assistant administratif - G.6 (V)	12	20 965	-	-
Total Personnel des services généraux		141 545	149 525	151 639
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		575 870		
Voyages en mission		50 000	60 000	50 000
Frais de bureau		97 000	98 015	98 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		722 870	793 942	784 704

(I) Poste qui sera financé par le Ministère italien de l'environnement sur une contribution volontaire au MTF allouée au REMPEC pour la période mars 2007-décembre 2009

(II) Il s'agit du poste d'administrateur de projet SAFEMED rémunéré par le projet MEDA SAFEMED II de la CE pour 2009-2010

(III) Poste rémunéré par l'Industrie pétrolière française par le biais du mécanisme de Volontariat international scientifique

(IV) L'OMI contribue à hauteur de 13 000 euros par an au traitement de l'assistant administratif/financier.

(V) Le poste fait partie du personnel permanent du REMPEC tel qu'approuvé par les Parties contractantes mais sera rémunéré par le projet MEDA SAFEMED II financé par la CE pour 2009-2010

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

		Budget Approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
		2009		2010	2011
		MTF		MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m				
Directeur	12				
Directeur adjoint	12				
Responsable administratif et financier	12	38 609	30 422	31 334	
Expert économiste	12	38 609	30 422	31 334	
Experts tourisme et territoire	12	38 609	30 422	31 334	
Expert statistiques et indicateurs	12	38 609	30 422	31 334	
Experts villes et institutions	12	38 609	0	0	
Expert énergie	12	32 174	30 422	31 334	
Expert énergie Senior		0	30 422	31 334	
Expert transport	12	38 609	0	0	
Expert eau		-	30 422	31 334	
Expert eau Junior	12	38 609	20 400	21 012	
Expert développement rural	12	28 957	30 422	31 334	
Expert environnement	12	-	30 422	31 334	
Expert en biodiversité marine	12	-	30 422	31 334	
Expert en communication	6	-	24 000	24 720	
Documentaliste	12	38 609	30 422	31 334	
Total Personnel d'encadrement		370 003	379 042	390 406	
Personnel des services généraux					
Secrétaire bilingue assistante de direction	12	51 984	22 271	22 939	
Assistante collecte de données/secrétaire	12	45 088	22 271	22 939	
Secrétaire bilingue	12	41 693	22 271	22,939	
Administrateur réseaux, collecte données, PAO	12	0	22 271	22 939	
Assistant administratif/ comptable	12		22 271	22 939	
Stagiaire			27 000	27 810	
Assistance temporaire	3	7 400	7 622	7 851	
Total Personnel des services généraux		146 165	145 977	150 356	
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		516 168	525 019	540 762	
Voyages en mission		31 000	45 000	50 000	
Frais de bureau et de fonctionnement			60 000	65 000	
Frais de bureau et de fonctionnement		50 000			
Total Frais d'appui administratif et de bureau		81 000	105 000	115 000	
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		597 168	630 019	655,762	

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie**

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel D'encadrement	m/m			
Directeur	12	70 824	74 542	78 455
Directeur adjoint	12	52 825	55 598	58 517
Administrateur de programme hors classe (PAC)	12	37 276	39 233	41 293
Administrateur de programme (Protocole GIZC)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme ((économie de l'environnement)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme (GIZC)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme (projets)	12	36 104	38 000	39 995
Fonctionnaire chargé de l'administration/gestion des fonds	12	36 104	38 000	39 995
Total Personnel d'encadrement		341 447	359 373	378 240
Personnel des services généraux				
Commis aux finances	12	36 104	38 000	39 995
Agent chargé de l'entretien*	12		-	-
Total personnel des services généraux		36 104	38 000	39 995
TOTAL DÉPENSES DU PERSONNEL		377 551	397 373	418 235
Appui administratif				
Voyages en mission		60 000	70 000	70 000
Assistance temporaire		18 000	18 000	18 000
Frais de bureau		80 000	80 000	80 000
Total Frais d'appui administratif et de bureau		158 000	168 000	168 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ADMINISTRATIFS		535 551	565 373	586 235

*Financé par le Gouvernement croate

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget Approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	45 777	54 000	56 430
Directeur scientifique	12	79 250	82 815	86 541
Expert	12	23 220	24 265	25 356
Expert	12	71 400	74 615	77 972
Expert	12	17 232	21 500	22 467
Expert	12	16 084	20 500	21 422
Fonctionnaire d'administration	12	29 768	17 000	17 765
Total Personnel d'encadrement		282 731	294 695	307 953
Personnel des services généraux				
Assistante administrative	12	13 786	14 406	15 055
Secrétaire bilingue	12	14 475	15 126	15 807
Secrétaire bilingue	12	14 475	15 126	15 807
Chauffeur	12	9 288	9 705	10 143
Commis aux finances	12	3 282	4 996	5 220
Agent chargé de l'entretien	12	-		
Gardien	12	-		
Total Personnel des services généraux		55 306	59 359	62 032
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		338 037	354 054	369 985
Appui administratif				
Voyages en mission		45 000	49 000	51 264
Assistance temporaire		10 000	10 000	10 000
Frais de bureau		41 465	41 000	43 296
Total Frais d'appui administratif et de bureau		96 465	100 000	104 560
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT			454 054	474 545

7. INFO/RAC, Italie

	Budget Proposé (en €)	
ACTIVITÉS	66 000	66 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

- * Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement italien.

8. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**
Barcelone, Espagne

	Budget Proposé (en €)	
	2010	2011
ACTIVITÉS	1	1
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement espagnol.

